



INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

Rapport synthèse | Mai 2014

Cette étude a été réalisée par la firme Patri-Arch, consultants en patrimoine et architecture, pour la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'étude a également été rendue possible grâce au partenaire privé EDF Énergies nouvelles Canada.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

MARTIN DUBOIS

Chargé de projet, coordination de l'équipe et rédaction du rapport de synthèse.

MARIE-ÈVE FISET

Travail sur le terrain, photographies, saisie dans la base de données, recherches documentaires et rédaction du rapport synthèse

CATHERINE VALLIÈRES

Travail sur le terrain, photographies, saisie dans la base de données, recherches documentaires et rédaction du rapport synthèse

CHANTAL LEFEBVRE

Conception de la fiche d'inventaire et de la base de données.
Mise en forme du rapport de synthèse et révision

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

ARIANE FORTIN

Chargée de projet et suivi de l'étude

STEEVE LEMIRE

Coordination

REMERCIEMENTS

L'équipe de Patri-Arch tient à remercier madame Ariane Fortin et monsieur Steeve Lemire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour leur soutien de tous les instants. Nos remerciements s'adressent également aux différentes personnes-ressources au sein des municipalités qui nous ont apporté leur aide lors des travaux sur le terrain ainsi qu'au personnel des centres d'archives visités pour leur précieuse collaboration. Enfin, un merci tout spécial à tous les propriétaires et citoyens rencontrés tout au long des travaux d'inventaire pour leur hospitalité légendaire.

Québec, mai 2014

PATRI-ARCH INC.

Siège social

1365, rue Frontenac, Québec (Qué) G1S 2S6
Téléphone : (418) 648.9090

Bureau de l'Estrie et de la Montérégie

390, rue Simonds Sud, bureau 207, Granby (Qué) J2J 1G8
Téléphone : (450) 991.4900

Courriel : info@patri-arch.com

Site internet : www.patri-arch.com

DROITS D'AUTEUR

Patri-Arch cède à la MRC du Fjord-du-Saguenay les droits d'utilisation pour l'ensemble des textes, des photographies et des illustrations réalisés dans le cadre de ce mandat. La MRC du Fjord-du-Saguenay s'engage pour sa part à ce que toutes les dispositions relatives au respect des droits d'auteur des documents qu'elle utilise soient respectées. Advenant l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web) de textes, photographies et illustrations réalisés par Patri-Arch dans le cadre du présent mandat, la mention « © Patri-Arch » doit se retrouver en tout temps dans les crédits associés aux textes et dans la légende accompagnant chacune des photographies et illustrations.

Les représentations iconographiques contenues dans le présent document, autres que celles réalisées par Patri-Arch, proviennent d'archives publiques et privées et sont protégées par la Loi sur le droit d'auteur. Elles sont identifiées par le symbole © (Tous droits réservés) et peuvent être utilisées à des fins éducatives, d'étude privée ou de recherche, conditionnellement à ce que la source des images soit indiquée en tout temps. La permission des détenteurs de droits d'auteur de ces représentations iconographiques est nécessaire en tout temps advenant que la MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite en faire l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web). Patri-Arch se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation ultérieure des représentations iconographiques en provenance d'archives publiques et privées qui ont été mises à contribution dans le cadre du présent mandat.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
MÉTHODOLOGIE	9
LES PRINCIPAUX STYLES ARCHITECTURAUX	15
La maison traditionnelle québécoise	16
Le style Second Empire et la maison à mansarde	17
L'éclectisme et les styles historiques	18
Le cottage vernaculaire américain à toit à deux versants	19
Le cottage vernaculaire américain à toit à demi-croupe	20
Le cottage vernaculaire américain à toit à deux étages	21
Le cottage vernaculaire américain d'influence pittoresque	22
Le courant cubique	23
La maison Boomtown.....	24
L'Arts & Crafts	25
L'architecture de villégiature	26
Le modernisme.....	27
LES TYPES ARCHITECTURAUX	29
L'architecture religieuse	30
Les lieux de culte	30
Les chapelles	34
Les presbytères	35
Les croix de chemin	36
L'architecture institutionnelle	38
Les couvents	38
Les écoles de rang	39
L'architecture industrielle	40
Les ouvrages de génie civil	40
Les centrales hydroélectriques et les barrages	40
Les ponts couverts	40
Le phare de Cap-à-l'Est	42
L'architecture commerciale	43
Les magasins généraux et les hôtels	43
L'architecture récréative	44
Les camps de pêche	44
Les chalets de villégiature	46

L'architecture agricole	47
Les granges-étables	47
Les fours à pain	49
Les autres types	50
DIAGNOSTIC GÉNÉRAL	51
RECOMMANDATIONS	55
BIBLIOGRAPHIE	67

Ce rapport de synthèse présente les résultats de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui fait suite à l'identification et au diagnostic du patrimoine bâti et paysager réalisé en 2012. Cette démarche vise l'atteinte de certains objectifs de la politique culturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui souhaite valoriser son patrimoine. Inscrite dans l'énoncé de la politique culturelle, l'orientation 2.1 intitulée « Préserver et mettre en valeur les éléments matériels et immatériels de l'histoire et du patrimoine du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour les générations actuelles et futures » a pour objectif d'établir une vue d'ensemble du territoire, principalement par la caractérisation des éléments patrimoniaux ou identitaires les plus importants.

Réalisé dans le cadre d'une Entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce mandat a permis d'inventorier 200 bâtiments et biens patrimoniaux préalablement identifiés dans la première phase. Cet inventaire constitue un outil de connaissance qui permettra de mettre sur pied autant des outils réglementaires et législatifs que des outils de sensibilisation à la valorisation et à la mise en valeur du patrimoine culturel.

Le rapport de synthèse présente la méthodologie employée; une description des principaux courants et types architecturaux; un diagnostic du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ainsi que des recommandations pour la mise en valeur de cet héritage culturel.

OBJECTIFS

La réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay a permis de répondre à trois principaux objectifs :

- Améliorer la connaissance du patrimoine bâti présent sur le territoire en complétant les fiches d'inventaire des bâtiments d'intérêt élevé identifiés en phase 1 et en tenant compte des aspects paysagers;
- Faire des recommandations par rapport à chaque bâtiment afin de préserver et mettre en valeur les caractéristiques de ces éléments;
- Participer à l'intégration de certaines données de l'inventaire dans la base de données du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec (PIMI) en vue que celles-ci soient diffusées dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ).

ÉTAPE I • COLLECTE DE DONNÉES SUR LE TERRAIN

Cette première étape, réalisée entre septembre et novembre 2013, consistait à collecter sur le terrain des informations architecturales et paysagères sur les 200 bâtiments sélectionnés lors de l'identification de la phase 1. Les différentes municipalités ont ainsi été arpentées afin de photographier les bâtiments. À cette étape de l'inventaire, les notes prises sur le terrain complètent les informations déjà collectées lors de la première phase. Ce sont donc surtout les données sur les caractéristiques architecturales et descriptives (type et forme des composantes, matériaux, état physique, etc.) qui ont été collectées dans le cadre du présent mandat.

Les travaux sur le terrain ont été réalisés à partir des voies publiques. Aucune pénétration sur les terrains privés ou à l'intérieur des bâtiments n'était prévue. Les photographies numériques ont ensuite été classées, identifiées et archivées pour faciliter leur utilisation. Un système d'identification des photographies a été élaboré. Chaque photographie est identifiée par un code composé de plusieurs éléments. En voici les principales composantes :

1. L'année de la prise de la photographie

2013

2. Le nom de la municipalité

Code géographique de la municipalité attribué par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du Québec (MAMROT), composé de cinq chiffres.

Ex. Le numéro 94250 identifie la municipalité de Bégin.

3. Le nom de la voie publique

Code de quatre chiffres préétabli identifiant la voie publique.

Ex : EUGE - rue Eugène-Morin
STLO - chemin Saint-Louis
5ERA - 5^e Rang
COUV - rue du Couvent

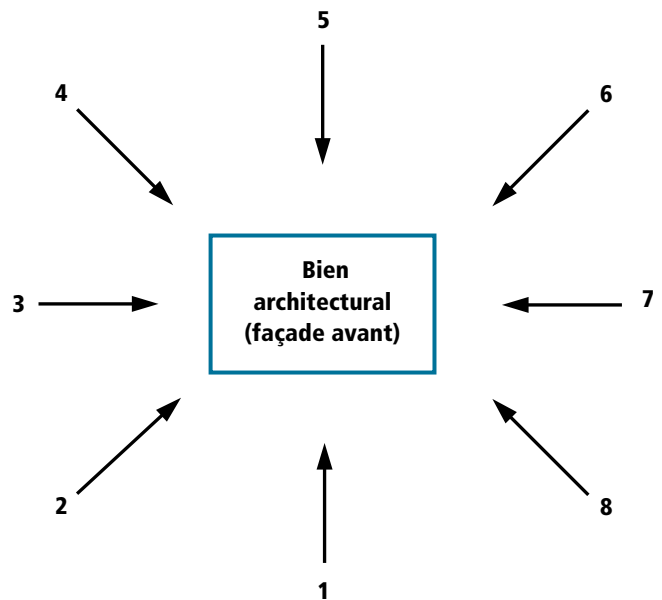
4. Le numéro civique

Segment toujours composé de cinq chiffres. Dans les cas où le numéro civique se compose de moins de quatre chiffres et moins, des zéros (0) sont insérés en premier lieu de manière à atteindre le nombre de caractères voulu. Advenant que le bien soit identifié par plus d'un numéro civique, seul le plus petit chiffre est retenu.

5. Le numéro de la prise de vue

Le devis photographique s'élabore comme suit (voir schéma page suivante) :

1. Vue frontale de la façade principale
2. Vue d'angle 1 – angle façade principale et façade latérale gauche
3. Vue frontale de la façade latérale gauche
4. Vue d'angle 2 – angle façade latérale gauche et façade arrière
5. Vue frontale de la façade arrière
6. Vue d'angle 3 – angle façade arrière et façade latérale droite
7. Vue frontale de la façade latérale droite
8. Vue d'angle 4 – angle façade latérale droite et façade principale
9. Détail(s)
10. Édifice(s) secondaire(s)
11. Cour arrière et stationnement
12. Enseigne(s) et affichage(s)
13. Le site dans son environnement :
Vue d'ensemble à l'approche du site



ÉTAPE 2 • RECHERCHES DOCUMENTAIRES SOMMAIRES

Les recherches documentaires et iconographiques appliquées à ce mandat sont demeurées relativement sommaires, considérant qu'elles s'appuient principalement sur la consultation de sources secondaires. Ces recherches ont surtout servi à déterminer ou à valider la date de construction des bâtiments et à mettre en contexte leur architecture par rapport à une époque donnée. Malheureusement, ce ne sont pas tous les bâtiments qui possèdent un historique en raison de la rareté des sources écrites. Toutefois, lorsque des renseignements sur les occupants ou sur l'évolution d'un bâtiment existaient, ceux-ci ont été colligés dans la base de données.

Les principaux ouvrages, études, inventaires et circuits historiques existants, de même que les collections numériques accessibles via l'Internet, comme celles de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ), ont été consultés. Certains centres de documentation (ex. ministère de la Culture et des Communications) ont également été visités. Par ailleurs, quelques personnes ressources dans les municipalités ont été généreux de leur temps et de leur connaissance en nous fournissant des informations sur certains bâtiments inventoriés. Les références bibliographiques consultées sont présentées dans la bibliographie contenue dans les fiches d'inventaire.

6. Le numéro séquentiel

Ce numéro séquentiel (01, 02, 03, etc.) est nécessaire s'il y a plus d'une photographie pour la même prise de vue d'un même bâtiment (ex. deux fois la façade principale). Ce numéro n'est employé qu'au besoin.

Ex. : 2013.94250.BRAS.0661.02.02

Du terrain réalisé en 2013 dans la municipalité de Bégin, deuxième photographie de l'angle de la façade principale et de la façade latérale gauche, pour l'immeuble situé au 661, rue Brassard. Le trait souligné est utilisé pour séparer chaque segment du code d'identification.

ÉTAPE 3 • TRAITEMENT ET SAISIE DES DONNÉES

Cette troisième étape consistait à inclure toutes les données collectées sur le terrain et dans les recherches documentaires dans la base de données. Les fiches de bâtiments, qui avaient été créées lors de la première phase et partiellement remplies pour les données de base, ont été complétées lors de cette phase d'inventaire pour les 200 bâtiments sélectionnés.

Le contenu de la fiche d'inventaire du patrimoine bâti comprend les items détaillés ci-bas. Les éléments en caractères gras sont ceux qui n'avaient pas été saisis dans la première phase d'identification :

- Données administratives : Identification du bâtiment ou du bien (photographie représentative, municipalité, secteur, adresse civique, dénomination, matricule, coordonnées GPS, type de bien, statut de protection).
- Données architecturales : Typologie formelle (style dominant), **typologie constructive (structure apparente) et typologie fonctionnelle (fonction d'origine), les élévations (nombre d'étages, saillies, matériaux), la toiture (forme, lucarnes, matériaux), les ouvertures (types de portes et fenêtres, matériaux), l'ornementation, la présence de bâtiments secondaires d'intérêt.**
- Données historiques : Date ou période de construction connue ou estimée, **propriétaire d'origine et maître d'œuvre, notes historiques et bibliographie.**
- Données de l'évaluation patrimoniale : État physique général, état d'authenticité, **éléments de valeur patrimoniale (âge et histoire, usage, architecture, authenticité, contexte),** hiérarchisation (valeur exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne ou faible), **recommandations (éléments à conserver et à mettre en valeur, éléments à corriger ou à rétablir).**
- **Photographies supplémentaires (jusqu'à un maximum de six), y compris de l'iconographie ancienne.**
- **Gestion des données (date de création et d'actualisation de la fiche, nom de l'intervenant).**

Avant leur intégration dans la fiche, les photographies numériques ont été traitées et redimensionnées. Par le fait même, elles ont été identifiées, classées, indexées et archivées sur DVD en haute résolution pour leur utilisation ultérieure.

ÉTAPE 4 • ÉVALUATION ET HIÉRARCHISATION PATRIMONIALE

Cette quatrième étape consistait essentiellement, à la lumière des données plus complètes de l'inventaire, à réévaluer l'intérêt des bâtiments afin de cerner leur potentiel patrimonial et d'identifier les éléments qui représentent la plus grande valeur. Dans certains cas, les valeurs attribuées lors de la première phase ont pu être modifiées en raison d'une analyse plus approfondie.

L'évaluation du patrimoine bâti a pris en compte la valeur d'ancienneté, l'intérêt historique, la valeur d'usage, l'intérêt architectural, l'état de conservation et l'état d'authenticité ainsi que la qualité du milieu environnant. Une cote patrimoniale (exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne et faible) a été attribuée à chaque élément patrimonial.

Voici la signification de chacune des cotes patrimoniales attribuées :

Valeur exceptionnelle : Valeur à l'échelle nationale, c'est-à-dire que la valeur patrimoniale dépasse largement l'échelle locale ou régionale. Il s'agit d'éléments rares, d'équipements spécialisés qui sont des points de référence dans le milieu ou qui ont joué un rôle historique majeur dans le développement d'un lieu. Ayant habituellement déjà une valeur patrimoniale reconnue par le milieu, les bâtiments de valeur exceptionnelle sont rares (ex. ponts couverts, certaines églises) et sont habituellement déjà protégés par un statut.

Valeur supérieure : Valeur à l'échelle régionale, au-dessus de la moyenne des bâtiments patrimoniaux recensés. Il s'agit d'éléments bâtis qui se démarquent et qui sont bien préservés dans l'ensemble. Leur valeur patrimoniale est habituellement reconnue dans le milieu ou évidente pour le non initié. Il peut s'agir d'une très vieille demeure ayant conservé ses principaux attributs ou d'une église particulièrement bien préservée.

Valeur bonne : Valeur qui rejoint un nombre important de propriétés qui sont dans la moyenne, c'est-à-dire qui possèdent des attributs intéressants ou significatifs qui permettent de statuer sur leur ancienneté, leur intérêt architectural ou esthétique et leur appartenance à ensemble architectural sans nécessairement se démarquer de façon importante. Il peut s'agir de maisons de styles courants (québécoise, vernaculaire américaine) qui ont préservé plusieurs de leurs caractéristiques mais qui peuvent avoir subi quelques interventions réversibles mineures.

Valeur moyenne : Valeur habituellement attribuée à des bâtiments qui ont subi un nombre important de transformations qui brouillent un peu l'ancienneté, l'intérêt architectural ou esthétique. Cela n'empêche pas que le bâtiment puisse posséder un bon potentiel de mise en valeur si des travaux adéquats étaient effectués.

Valeur faible : Valeur attribuée à un bâtiment qui a presque tout perdu ses éléments d'intérêt ou qui a connu des transformations irréversibles qui dénaturent beaucoup son aspect d'origine. Le présent inventaire, qui ne retenait que les bâtiments de forte valeur, ne comprend aucun bien patrimonial de valeur faible.

ÉTAPE 5 • RECOMMANDATIONS

Cette cinquième étape visait l'élaboration de recommandations pour chacun des biens inventoriés afin, d'une part, d'identifier les éléments d'intérêt à conserver et à mettre en valeur et, d'autre part, d'identifier les éléments à rétablir ou à remplacer. Ces recommandations consignées dans chacune des fiches pourront à la fois orienter le propriétaire dans l'entretien ou la restauration de son immeuble et les gestionnaires municipaux dans le processus de demande de permis de rénovation. Ces recommandations sont souvent en lien avec l'aspect d'origine du bâtiment et visent bien souvent la solution « idéale ». Il convient toutefois de voir ces recommandations comme des conseils avisés qui peuvent être réalisés à moyen ou long terme, par étapes et selon les budgets et les ressources disponibles.

ÉTAPE 6 • SYNTHÈSE

Cette étape a été consacrée à la rédaction du présent rapport synthèse qui comprend une présentation des principaux courants et types architecturaux ainsi qu'un diagnostic de l'état actuel du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Ces constats touchent l'état physique du parc immobilier ancien et leur état d'authenticité en général.

Ce rapport propose également, suite au diagnostic qui a été dressé, des orientations pour la suite des choses. De nouvelles mesures réglementaires, législatives, incitatives et de sensibilisation à l'échelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont ainsi proposées. La plupart des recommandations avaient déjà été esquissées lors de la première phase. Elles sont pour certaines bonifiées pour tenir compte des nouvelles informations recueillies lors de l'inventaire.

ÉTAPE 7 • INTÉGRATION DE DONNÉES DANS LE SYSTÈME PIMIQ

Afin que certaines données de l'inventaire puissent être diffusées sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec via le Web, elles ont été saisies dans le système PIMIQ (patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec) une base de données évolutive élaborée et gérée par le ministère de la Culture et des Communications. Uniquement les bâtiments ayant obtenu une valeur patrimoniale exceptionnelle (8) et supérieure (46) y seront diffusés. Par ailleurs, seules les données apparaissant sur le portail du Répertoire, accessibles au public, seront saisies, soit les données d'identification, les catégories fonctionnelles, les énoncés de valeur patrimoniale et les photographies. Toutes les données descriptives et de gestion, qui ne sont pas diffusées au Répertoire, n'ont pas été saisies dans ce système.

LIVRABLES

Au terme de ce mandat, la MRC du Fjord-du-Saguenay a reçu :

- Une base de données FileMaker Pro contenant l'ensemble des informations sur le patrimoine bâti contenues dans les 200 fiches d'inventaire des bâtiments. Cette base de données est aussi fournie en version PDF et Excel;
- L'ensemble des photographies numériques prises au cours du mandat, identifiées et archivées sur DVD. Les photographies sont classées par municipalité, puis par nom de rue;
- La version préliminaire du rapport en version électronique;
- La version finale du rapport de synthèse, sous format papier 8 ½ x 11 couleur (3 copies) et en format numérique (PDF);
- Certaines données saisies dans le système PIMIQ pour les 54 bâtiments de valeur exceptionnelle et supérieure et qui apparaîtront ainsi au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ).

Un style architectural, aussi appelé courant ou typologie formelle, se définit comme un ensemble de règles ou de caractères formels qui permettent de classer des bâtiments dans une catégorie. Les styles architecturaux sont surtout reconnaissables par leur volumétrie générale, la forme du toit témoignant de l'évolution des techniques de construction, ainsi que par le type d'ornements et de saillies issus de diverses influences architecturales.

D'abord d'esprit français, l'architecture traditionnelle du Québec a ensuite été influencée par la mode néoclassique britannique et les courants pittoresques. Il en a résulté, au 19^e siècle, un modèle de maison néoclassique québécoise qui est en quelque sorte une synthèse des influences françaises et anglaises et de l'adaptation au climat. Ensuite, le style Second Empire (maison à mansarde) a fait son apparition, suivi des modes américaines. La fin du 19^e siècle a été particulièrement faste au niveau de la diversité des influences stylistiques. Les différents styles du passé qui sont amalgamés et réinterprétés ont contribué à la création d'une architecture éclectique. Au 20^e siècle, les courants à saveur industrielle ou artisanale ainsi que la modernité internationale ont largement contribué à la définition de l'architecture du territoire québécois. Malgré tous ces métissages d'influences culturelles diverses, les Québécois ont su créer une architecture tout à fait originale et adaptée aux milieux ruraux, villageois, urbains ou de villégiature.

La plupart des bâtiments d'intérêt, malgré leurs modifications, peuvent être classifiés parmi les courants architecturaux présentés ici, ou du moins s'y apparenter. Cependant, certaines exceptions n'y sont pas représentées. Notons également que l'architecture de la MRC du Fjord-du-Saguenay est métissée et qu'il existe peu d'exemples « purs » de chacune des typologies. On parle plutôt ici d'influences stylistiques ou de certains emprunts d'éléments à une typologie donnée, mais on retrouve tout de même habituellement une influence dominante.

Les courants architecturaux les plus couramment rencontrés dans l'architecture du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont les suivants :

- La maison traditionnelle québécoise
- Le style Second Empire et la maison à mansarde
- L'éclectisme et l'évocation des styles historiques
- Le vernaculaire américain (divisé en quatre variantes)
- Le courant cubique et la maison Boomtown
- L'Arts & Crafts
- L'architecture de villégiature
- Le modernisme

LA MAISON TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE

Caractéristiques architecturales

- Corps de logis rectangulaire dont les combles sont habités
- Carré en bois pièce sur pièce (ou parfois en brique), le plus souvent légèrement exhaussé du sol
- Revêtement extérieur en brique ou en bois
- Toit à deux versants à pente inférieure à 45 degrés, traditionnellement couvert de tôle ou de bardeaux de cèdre
- Larmier retroussé débordant de la façade et couvrant occasionnellement une galerie, ou larmier droit et présence d'un auvent indépendant
- Souche de cheminée dans le prolongement du mur-pignon ou au centre du faîte
- Composition symétrique de la façade
- Ouvertures nombreuses, fenêtres à double battant à grands carreaux, lucarnes à pignon
- Ornementation plus ou moins sobre qui peut être composée de chambranles, de planches cornières, de boiseries décoratives sur les lucarnes et la galerie



55, rue Dumas, Petit-Saguenay



7, chemin de l'Anse, L'Anse-Saint-Jean



363, rue du Saguenay, Saint-Fulgence

LE STYLE SECOND EMPIRE ET LA MAISON À MANSARDE

Caractéristiques architecturales

- Corps de bâtiment rectangulaire
- Toit à la Mansart, à deux eaux ou à quatre eaux, dont le brisis et le terrasson sont traditionnellement recouverts de tôle
- Parement de maçonnerie (brique ou pierre) ou de planches de bois
- Présence fréquente d'une galerie protégée d'un auvent indépendant sur une ou plusieurs façades
- Composition habituellement symétrique
- Ouvertures rectangulaires ou à arc surbaissé, fenêtres à battants à six carreaux ou à guillotine, lucarnes à pignon dans le brisis
- Ornementation sobre située au niveau des ouvertures ou des prolongements extérieurs : chambranles, planches cornières, corniche sous le brisis, boiseries sur les lucarnes ou sur la galerie, retour de corniche



110, chemin Saint-Léonard, Saint-Ambroise



205, rue du Saguenay, Saint-Fulgence



289, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean

L'ÉCLECTISME ET LES STYLES HISTORIQUES

Caractéristiques architecturales

- Corps de bâtiment très articulé, au plan asymétrique, avec de nombreuses saillies et avancées
- Toitures irrégulières composées de pignons ou de tourelles
- Revêtements de mur et de toiture variés (pierre, brique, bardeau ou planches de bois, tôle) : amalgame de plusieurs matériaux et couleurs sur un même immeuble
- Présence de galeries et de balcons couverts et ornementés
- Variété des types d'ouvertures sur un même bâtiment et présence de fenêtres en baie (*bow-window*)
- Ornements variés empruntés à différents styles : fronton, pinacles, épis, dentelles de bois, corniches, etc.
- Chaque œuvre est unique et possède ses propres caractéristiques



125, rue des Artisans, Sainte-Rose-du-Nord



453, route 381, Ferland-et-Boilleau



23, rue Tremblay, Petit-Saguenay

LE COTTAGE VERNACULAIRE AMÉRICAIN À TOIT À DEUX VERSANTS

Caractéristiques architecturales

- Plan carré ou rectangulaire dénotant une simplification des formes
- Élévation sur un étage et demi
- Toiture à deux versants à pente moyenne
- Mur pignon parfois orienté vers la voie publique
- Revêtements variés : brique, bardeau ou clin de bois, bardeau d'amiante-ciment, crépi
- Présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant
- Portes à panneaux et fenêtres à battants ou à guillotine usinées en bois
- Présence ou non de lucarnes de divers types (à pignon, triangulaire, en appentis, à croupe)
- Éléments d'ornementation standardisés : chambranles, planches cornières, frontons, boiseries décoratives



425, 2^e Rang, Saint-Charles-de-Bourget



140, chemin du Tableau, Sainte-Rose-du-Nord



456, chemin Périgny, L'Anse-Saint-Jean

LE COTTAGE VERNACULAIRE AMÉRICAIN À TOIT À DEMI-CROUPE

Caractéristiques architecturales

- Plan carré ou rectangulaire dénotant une simplification des formes
- Élévation sur un étage et demi
- Toiture à demi-croupe
- Mur-pignon parfois orienté vers la voie publique
- Revêtements variés : brique, bardeau ou clin de bois, bardeau d'amiante-ciment, crépi
- Présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant
- Portes à panneaux et fenêtres à battants ou à guillotine usinées en bois
- Présence ou non de lucarnes de divers types (à pignon, triangulaire, en appentis, à croupe)
- Éléments d'ornementation standardisés : chambranles, planches cornières, frontons, boiserie décoratives



136, 4^e Rang, Saint-David-de-Falardeau



91, rue Parent Nord, Bégoin



294, chemin Pilote, Saint-Ambroise

LE COTTAGE VERNACULAIRE AMÉRICAIN À DEUX ÉTAGES

Caractéristiques architecturales

- Plan carré ou rectangulaire dénotant une simplification des formes
- Élévation sur deux étages et demi
- Toiture à deux versants à pente faible ou moyenne, ou plus rarement à demi-croupe
- Mur pignon parfois orienté vers la voie publique
- Revêtements variés : brique, bardeau ou clin de bois, bardeau d'amiante-ciment, crépi
- Présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant
- Portes à panneaux et fenêtres à battants ou à guillotine usinées en bois
- Absence de lucarnes
- Éléments d'ornementation standardisés : chambranles, planches cornières, frontons, boiseries décoratives



614, rue Gauthier, Larouche



564, 1^{er} Rang, Saint-Charles-de-Bourget



751-753, rue Gauthier, Larouche

LE COTTAGE VERNACULAIRE AMÉRICAIN D'INFLUENCE PITTORESQUE

Caractéristiques architecturales

- Plan en forme de « L » ou dénotant une certaine originalité
- Élévation sur un étage et demi, plus rarement deux étages et demi
- Toiture à deux versants droits à pente moyenne
- Revêtements variés : brique, bardeau ou clin de bois, bardeau d'amiante-ciment, crépi
- Présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant, parfois sur plus d'une façade
- Portes à panneaux et fenêtres à battants ou à guillotine usinées en bois
- Présence ou non de lucarnes de divers types (à pignon, triangulaire, en appentis, en croupe)
- Éléments d'ornementation standardisés : chambranles, planches cornières, frontons, boiseries décoratives, épis, dentelle, etc.



431, chemin des Épinettes, Larouche



56, rue Dumas, Petit-Saguenay



335, chemin Périgny, L'Anse-Saint-Jean

LE COURANT CUBIQUE

Caractéristiques architecturales

- Volumétrie cubique, plan carré de deux étages légèrement surhaussé du sol
- Toit en pavillon (quatre versants) à faible pente recouvert de tôle, ou toit plat
- Revêtements extérieurs variés : briques, planches de bois, bardeau de cèdre, crépi ou autres revêtements légers
- Galerie couverte aménagée en façade avant, parfois sur plus d'une façade
- Présence ou non de lucarnes de divers types (à pignon, triangulaire, en appentis, en croupe)
- Distribution régulière des ouvertures
- Fenêtres à battants à grands carreaux, parfois avec imposte, ou à guillotine
- Ornementation variable selon le statut social du propriétaire



Presbytère de Saint-Honoré, sis au 3560-3562, boulevard Martel, Saint-Honoré



25, rue Pedneault, Saint-Ambroise



3681-3683, boulevard Martel, Saint-Honoré

LA MAISON BOOMTOWN

Caractéristiques architecturales

- Volumétrie cubique, plan carré de deux étages légèrement surhaussé du sol
- Toit plat ou à faible pente
- Revêtements extérieurs variés : brique, planches de bois, bardeau de cèdre ou autres revêtements légers
- Galerie couverte aménagée en façade avant, parfois coiffée d'un balcon à l'étage
- Distribution régulière des ouvertures
- Fenêtres à battants à grands carreaux, parfois avec imposte, ou à guillotine
- Ornementation concentrée au sommet de la façade sous la forme de parapets aux formes variées



489, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord



493-497, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis

L'ARTS & CRAFTS

Caractéristiques architecturales

- Volume plus ou moins imposant au plan articulé
- Toitures de formes variées à versants parfois de longueurs inégales dont le larmier déborde souvent largement des façades
- Espaces extérieurs protégés (perrons, galeries, terrasses)
- Ouvertures nombreuses et diversifiées, présence de fenêtres jumelées et de lucarnes à croupe, en appentis ou triangulaire
- Utilisation de matériaux naturels et traditionnels (pierre, briques, stuc, bardeaux de cèdre, planches de bois), parfois combinés entre eux
- Ornaments souvent limités aux éléments de la charpente (colombages, chevrons apparents, supports de galerie)
- Chaque cas est unique et possède ses propres caractéristiques



607-609, rue Gauthier, Larouche



418-422, rue Simard, Saint-Ambroise



1559, rang des Chutes, Saint-Ambroise

L'ARCHITECTURE DE VILLÉGIATURE

Caractéristiques architecturales

- Volume généralement d'un seul étage
- Corps de logis rectangulaire, pouvant parfois présenter un plan en « L »
- Toitures souvent à deux versants, à faible pente
- Espaces extérieurs protégés couvrant plus d'une façade : perrons, galeries, terrasses surmontés d'un auvent
- Ouvertures nombreuses et diversifiées, présence de fenêtres jumelées et de portes-fenêtres
- Matériaux de revêtement naturels et traditionnels : pierre, brique, stuc, bardeau de cèdre, planches de bois
- Importance de l'ouverture du bâti sur les éléments naturels, aménagements paysagers omniprésents



26, chemin du Lac-Laurent, Saint-Fulgence



980, rue de la Montagne, Sainte-Rose-du-Nord



Pavillon d'accueil du site de pêche de Bardville, accessible par la route 172, TNO Mont-Valin

LE MODERNISME

Caractéristiques architecturales

- Volumétrie cubique, fonctionnaliste ou très articulée aux formes variées
- Toit plat ou de forme particulière
- Revêtements : béton, brique, crépi ou parement métallique
- Saillies qui correspondent à des fonctions particulières
- Grandes ouvertures en bandeau ou sous la forme de verrière
- Aucune ornementation
- Chaque œuvre est unique, souvent signée par un architecte



Église de Saint-Gérard-Majella, sise au 656, rue Gauthier, Larouche



Centrale de la Chute-aux-Galets, accessible par le chemin de la Chute-aux-Galets, Saint-David-de-Falardeau



Église de Saint-Gabriel-Lalemant, sise au 466, route 381, Ferland-et-Boilleau

Cette section du rapport vise à faire ressortir la diversité fonctionnelle du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay, c'est-à-dire le rôle et la fonction que jouent les bâtiments dans les paysages villageois et ruraux. Il est certain qu'un territoire habité tel que la MRC du Fjord-du-Saguenay est composé en majeure partie de bâtiments résidentiels (dit tissu de base) et cet inventaire du patrimoine bâti en est très révélateur. En fait, plus de la moitié des 200 bâtiments de l'inventaire sont des résidences. Le paysage culturel est également composé de bâtiments de fonctions diverses (dit tissu spécialisé) qui constituent, bien souvent, des exceptions dans la trame de certains villages. Ces bâtiments spécialisés ont des fonctions très diversifiées : religieuse (églises, chapelles, presbytères, croix de chemin), institutionnelle (couvents, écoles de rang), industrielle (moulins, scieries, forges, etc.), commerciale (magasins généraux et hôtels), récréative (camps de pêche, chalets de villégiature) et agricole (grange-étables, fours à pain, hangars et autres). À cela s'ajoutent quelques ouvrages de génie civil (ponts, barrages et phares) qui ont une importance marquée dans la région.

Un type architectural se définit comme une catégorisation de bâtiments selon leur fonction. En raison de la réponse aux mêmes besoins, les bâtiments faisant partie d'une même typologie fonctionnelle ont bien souvent des caractéristiques architecturales communes en termes de plan au sol, de distribution intérieure (accès, circulations) et d'aménagement des espaces. Ainsi, deux églises possèdent des caractéristiques communes et reconnaissables qui permettent de les différencier de deux écoles ou de deux camps de pêche. Bien sûr, les caractéristiques fonctionnelles peuvent varier selon l'époque de construction mais elles sont habituellement plus permanentes que les caractéristiques formelles (courants ou styles) qui sont beaucoup plus différenciées selon les époques. Ainsi, pour reprendre le même exemple, une église traditionnelle et une église moderne ont des formes et des styles fort différents mais leur fonction étant la même, elles possèdent toutes deux un grand espace de rassemblement, une sacristie et un clocher qui permettent de les catégoriser dans la typologie des lieux de culte.

Le type architectural fait habituellement référence à la fonction d'origine du bâtiment, peu importe si celui-ci possède aujourd'hui un nouvel usage. Une maison transformée en hôtel possède toujours sa typologie résidentielle et un couvent recyclé en hôtel de ville possède toujours sa typologie d'édifice religieux.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

Le patrimoine religieux est l'une des grandes richesses de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Que ce soit des églises, des chapelles, des presbytères, des couvents ou des croix de chemin, tous ces biens culturels rappellent certains rites, certaines pratiques et traditions religieuses ainsi que le rôle important qu'a joué l'Église catholique sur le développement du territoire. Habité par une population presque à 100% d'origine catholique, le territoire est profondément marqué par des sites et des bâtiments qui reflètent cette culture religieuse. Bien que plusieurs de ces biens soient moins utilisés aujourd'hui, il convient de les préserver comme éléments identitaires.

Les lieux de culte

On trouve plusieurs églises sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Chacune des 13 municipalités possède la sienne. Parfois anciens ou plus récents, monumentaux ou plus modestes, ces lieux de culte sont omniprésents dans le paysage et occupent bien souvent la place centrale dans les noyaux villageois comme le veut la tradition chez les Catholiques.

Les églises de la MRC du Fjord-du-Saguenay se divisent en trois groupes distincts selon leur époque de construction et leur style architectural. Le premier groupe est composé des églises dites traditionnelles qui sont issues de la fin du 19^e et du début du 20^e siècles, soit entre 1889 et 1924. Il s'agit des églises de Saint-Jean-Baptiste de L'Anse-Saint-Jean (David Ouellet, 1889-1890), de Saint-Charles-Borromée de Saint-Charles-de-Bourget (Joseph-Pierre Ouellet, 1915-1916), de Saint-Honoré (Alfred Lamontagne, 1916-1917) et de Saint-Ambroise (Philippe Mayrand, 1922-1924). Elles possèdent toutes un plan rectangulaire et une tour-clocher en saillie au centre de la façade principale. D'une architecture monumentale empruntant au vocabulaire néoclassique, ces vastes lieux de culte sont revêtus de matériaux traditionnels tels la pierre ou le bois. L'ancienne église de Sainte-Rose-de-Lima de Sainte-Rose-du-Nord, datant du 19^e siècle mais reconstruite en 1984 suite à un incendie, peut aussi être rattachée à ce groupe.



Église de Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean



Église de Saint-Charles-Borromée, Saint-Charles-de-Bourget



Église de Saint-Honoré, Saint-Honoré



Église de Saint-Ambroise, Saint-Ambroise

Le deuxième groupe d'églises comprend les lieux de culte construits durant la période 1953-1961 alors que plusieurs paroisses se dotent de nouveaux temples pour remplacer des églises ou des chapelles devenues trop petites. C'est une époque de forte ferveur religieuse et de croissance démographique (*baby-boom*) qui justifie la construction d'églises partout au Québec. Ces lieux de culte sont qualifiés « de transition » car ils sont à cheval entre les églises plus traditionnelles construites dans les décennies précédentes et les églises plus modernes qui feront la renommée de la région dans les années 1960. Ces églises de transition empruntent le plan rectangulaire et longitudinal de la tradition ainsi que le symbole du clocher unique. Celui-ci est toutefois directement posé sur le faîte plutôt que sur une tour en saillie. Ces églises sont davantage modernes en termes de construction. Elles possèdent des charpentes en béton ou en bois lamellé-collé qui permettent de supprimer les colonnes dans la nef. Les ouvertures s'agrandissent, notamment en façade, et les revêtements extérieurs sont en pierre, en brique ou en béton composés de façon moderne. Trois églises de ce groupe possèdent des caractéristiques communes du fait qu'elles ont été conçues par le même architecte, soit Sylvio Brassard. Il s'agit de l'église de Notre-Dame-de-l'Éternité de Rivière-Éternité (1953-1954), l'église de Saint-François-d'Assise de Petit-Saguenay (1956) et de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste de Bégin (1960-1961). Toutes trois ont une charpente en bois lamellé-collé visible à l'intérieur. La dernière église du groupe, celle de Saint-Félix à Saint-Félix-d'Otis (Lamontagne & Gravel, 1953-1956) utilise davantage le béton tout en arborant un aspect plutôt traditionnel.



Église de Notre-Dame-de-l'Éternité, Rivière-Éternité



Église de Saint-Jean-l'Évangéliste, Bégin



Église de Saint-François-d'Assise, Petit-Saguenay



Église de Saint-Félix, Saint-Félix-d'Otis

Le troisième groupe d'églises comprend les lieux de culte dits modernes construits dans les années 1960, 1970 et 1980. Ces églises remplacent souvent des lieux de culte devenus désuets ou incendiés. À partir des années 1960, grâce notamment au Concile Vatican II qui amène un renouveau liturgique mais aussi en raison du vent de modernité qui marque l'architecture de cette époque, les églises catholiques du Québec sortent du cadre de la tradition et offrent des formes variées des plus novatrices. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est particulièrement remarquable à cet égard avec plusieurs œuvres architecturales reconnues à l'échelle nationale. Les architectes de la région ont su faire preuve d'audace et d'originalité dans la création de nouvelles

églises. Les deux cas les plus remarquables dans la MRC du Fjord-du-Saguenay sont l'église de Saint-Gérard-Majella de Larouche (Saint-Gelais & Tremblay, 1960) avec son plan en forme de croix coiffé d'un grand voile de béton et l'église de Saint-David de Saint-David-de-Falardeau (Desgagnés & Côté, 1967) en forme de cône tronqué. L'intérêt architectural de ces deux temples dépasse la région et font partie du patrimoine moderne québécois. Deux autres églises, moins audacieuses, font également partie de ce groupe : l'église de Saint-Gabriel-Lalemant de Ferland-et-Boilleau (1970) et l'église de Saint-Fulgence (1980). Ces églises représentent leur époque sans toutefois se démarquer d'un point de vue architectural.



Église de Saint-Gérard-Majella, Larouche



Église de Saint-Gabriel-Lalemant, Ferland-et-Boilleau



Église de Saint-David, Saint-David-de-Falardeau



Église de Saint-Fulgence, Saint-Fulgence

Les chapelles

Deux chapelles dédiées au culte se retrouvent dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La première, la chapelle de Saint-Basile-du-Tableau de Sainte-Rose-du-Nord, a été construite vers 1910 par Basile Villeneuve et sa famille pour accueillir le missionnaire venant célébrer la messe. D'architecture néoclassique, la petite chapelle fait partie d'un paysage grandiose près du fjord. Le deuxième lieu de prière, la chapelle Desmeules, a été construite en 1913. Il s'agit d'une chapelle privée érigée en mémoire d'Alexandre Maltais, vicaire à la cathédrale de Chicoutimi. Une statue de saint Alexandre orne la niche de la chapelle.

Les petites chapelles privées de ce type sont plutôt rares au Québec. On les retrouve souvent sur des propriétés de communautés religieuses ou sur des sites de villégiature. Elles partagent des caractéristiques communes avec certaines chapelles de procession ou des chapelles funéraires. Il n'est pas rare, comme dans le cas de la chapelle Desmeules, qu'elles soient dédiées à des personnages illustres ou qu'elles commémorent des événements à caractère religieux. Souvent situées dans des lieux isolés, elles permettent à certains fidèles de continuer leurs dévotions sans parcourir les grandes distances les séparant de leur église.

La MRC du Fjord-du-Saguenay possède également quelques chapelles qui ne servent qu'en période estivale sur des sites de villégiature, comme au lac Brochet à Saint-David-de-Falardeau et au lac Larrivée à Saint-Honoré. Ces chapelles modernes n'ont toutefois pas été inventoriées.



Chapelle de Saint-Basile-du-Tableau, Sainte-Rose-du-Nord



Chapelle Desmeules, Saint-Honoré

Les presbytères

En tant que résidence du curé rattaché à la paroisse, le presbytère est habituellement implanté près de l'église. Afin de se démarquer des autres résidences du village, la maison curiale possède habituellement un volume plus imposant et une architecture plus élaborée. Tout comme l'église, le presbytère est bien souvent l'œuvre d'un architecte, ce qui explique que sa composition architecturale est habituellement plus riche et un soin particulier est apporté à l'ornementation autant intérieure qu'extérieure. Sa position sur le terrain de la fabrique, son gabarit imposant et son architecture souvent agrémentée d'un décor sobre et soigné le démarquent en ce sens. Il s'entoure généralement de grands espaces verdoyants bordés d'arbres matures. Au strict point de vue architectural, la maison curiale suit les courants architecturaux propres à l'architecture résidentielle.

Les modèles courants de l'architecture domestique comme la maison cubique et le cottage vernaculaire américain sont souvent utilisés pour les presbytères. Toutefois, ces modèles sont garnis d'éléments de décor et de saillies comme des galeries, des balcons, des pignons et des avancées. Encore aujourd'hui, bien que plusieurs presbytères aient changé de fonction, ils sont facilement reconnaissables dans leur environnement villageois.



Presbytère, L'Anse-Saint-Jean



Presbytère, Larouche



Presbytère, Saint-Charles-de-Bourget



Presbytère, Saint-Ambroise

Les croix de chemin

Les croix de chemin ponctuent le paysage et rappellent aux paroissiens leur appartenance à la communauté catholique. Traditionnellement implantée à une intersection ou à un point stratégique très passant, la croix de chemin commémore souvent un événement ou un personnage illustre. La croix de chemin peut prendre plusieurs formes. Simple ou ornementée, en bois ou en métal, elle peut être agrémentée des instruments de la passion ou de différents symboles religieux tels un Sacré-Cœur, un soleil rayonnant ou la représentation du Christ. Dans ce dernier cas, la croix devient un calvaire.

Les croix de chemin répertoriées dans la MRC du Fjord-du-Saguenay sont peu nombreuses et relativement simples. L'extrémité des pièces de bois peut être taillée ou peinte de couleur contrastante. Par ailleurs, des niches et des clôtures peuvent aussi les distinguer.



Croix de chemin, L'Anse-Saint-Jean



Croix de chemin, L'Anse-Saint-Jean



Croix de chemin, L'Anse-Saint-Jean



Croix de chemin, Saint-Honoré



Croix de chemin, Bégin

L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

Cette typologie architecturale, peu représentée dans cet inventaire, englobe les bâtiments abritant des institutions publiques et scolaires. On y retrouve une salle publique mais aussi des couvents et des écoles de rang. Les couvents, habituellement tenus par des communautés religieuses, jouissent presque toujours d'une bonne visibilité et d'une position centrale dans le village, près du noyau religieux. Les écoles de rang sont habituellement plus discrètes et se confondent aux résidences rurales. Au début du 20^e siècle, l'architecture de ces écoles se standardise et est dictée par des modèles établis par le Département de l'Instruction publique pour les édifices scolaires.

Les couvents

Au Québec, plusieurs villages possèdent un couvent qui était autrefois dirigé par des communautés religieuses féminines venues prendre en charge l'éducation des enfants. Les couvents sont habituellement de vastes édifices hauts de plusieurs étages, installés dans le noyau villageois, à proximité de l'église et du presbytère. Ils doivent être suffisamment grands pour accueillir un bon nombre d'élèves des classes élémentaires et secondaires, pour offrir le gîte à plusieurs pensionnaires et pour loger les membres de la communauté. Les deux couvents faisant partie de l'inventaire, situés à Larouche et à Saint-Ambroise, sont des immeubles en brique construits autour de 1950. Ils présentent un toit plat ou à faible pente et des façades relativement dépouillées et percées d'une généreuse fenestration, conformément aux principes de la modernité architecturale. Ces deux immeubles logent aujourd'hui respectivement des organismes communautaires et une école élémentaire.



Salle publique de la place des Ormes, Saint-Charles-de-Bourget



Ancien couvent des Filles de Sainte-Marie-de-la-Présentation, sis au 709, rue Gauthier, Larouche



Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur, situé au 44, rue du Couvent, Saint-Ambroise

Les écoles de rang

L'école de rang est un bâtiment construit en milieu rural où l'on offre l'enseignement élémentaire. D'apparence modeste, ce type de bâtiment emprunte beaucoup à l'habitation rurale en ce qui concerne les techniques de construction et les matériaux utilisés. Généralement, elle est constituée d'un toit à deux versants droits, d'un fenêtrage abondant et d'un revêtement extérieur en bois. La majorité des écoles ne comptent qu'une seule salle de classe, un vestibule, un hangar à bois et des latrines. Les appartements privés de l'institutrice sont aménagés au grenier.

En milieu rural, les premières écoles logent dans des maisons privées. C'est suite à l'adoption, en 1829, de l'Acte pour l'encouragement de l'éducation populaire, que les écoles de rang font leur apparition. À la fin du 19^e siècle dernier et au début du 20^e siècle, le nombre d'établissements augmente au rythme de l'accroissement de la population. Les écoles de rang sont fermées au début des années 1960 suite à une importante réforme du système d'éducation au Québec.

Dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, comme ailleurs au Québec, les premières écoles de rang ont en majorité disparu. Souvent, plusieurs d'entre elles ont été converties en résidence privée, ce qui les rend peu reconnaissables. Pour cette raison, il est possible que certaines anciennes écoles n'aient pas été identifiées. Parmi les rares cas répertoriés, certaines sont dans un très mauvais état, ce qui met en péril leur conservation.



Ancienne école de rang, localisée dans le Rang 2, Saint-Charles-de-Bourget



Ancienne école de rang, située dans le rang des Chutes, Saint-Ambroise



Ancienne école de rang, visible dans le 4^e Rang, Bégin



Ancienne école du Pont, localisée aux abords du chemin Saint-Thomas Nord, L'Anse-Saint-Jean

L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

Dans les petites communautés, les bâtiments à usage industriel se démarquent habituellement peu de l'architecture domestique. Qu'il s'agisse d'un moulin, d'une scierie, d'une forge, les courants architecturaux sont les mêmes et les formes bâties se distinguent peu des résidences environnantes. Par ailleurs, le caractère éphémère et utilitaire de certaines fonctions industrielles fait en sorte que bien souvent, les bâtiments disparaissent ou sont radicalement transformés lorsque l'usage initial prend fin. Les fonctions comme les forges ou les moulins artisanaux sont souvent disparues tandis que certains bâtiments (laiteries, beurreries, fromageries, ferblanteries, menuiseries) ont été recyclés à des fins résidentielles sans que les traces de leur ancien usage aient survécues. C'est pourquoi le présent inventaire comprend peu de bâtiments industriels.



Ancienne scierie, située sur la rue des Artisans, Sainte-Rose-du-Nord

LES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL

Les centrales hydroélectriques et les barrages

La dernière décennie du 19^e siècle et le début du 20^e siècle sont notamment caractérisés par l'électrification des grands centres urbains du Québec. L'installation représentant le mieux ce phénomène est la centrale hydroélectrique, une usine qui produit du courant électrique par l'énergie hydraulique, ainsi que les autres installations qui s'y rattachent : barrages, canaux, cheminées d'équilibre, conduites forcées, évacuateurs, passe-à-billes, prises d'eau, réservoirs et biefs (canaux de dérivation). À cette période on trouve des centrales publiques, des centrales privées et des centrales pour les industries à haut besoin d'énergie, comme les usines de pâtes et papiers et les alumineries qui sont nombreuses dans la région du Saguenay. Évidemment, les dimensions et le style architectural des centrales et des barrages varient d'une installation à l'autre en fonction de leur milieu physique et de leur époque.

Les ponts couverts

Plusieurs rivières et ruisseaux sillonnent le territoire du Saguenay. Avant la construction des premiers ponts, des traversiers et des passeurs assurent le lien entre les rives. Aux 18^e et 19^e siècles, de nombreux ponts couverts en bois sont érigés pour mieux franchir les cours d'eau et ainsi faciliter la circulation des habitants. Or, seulement deux de ces structures nous sont parvenues aujourd'hui.

Il s'agit du pont couvert du Faubourg à L'Anse-Saint-Jean et du pont couvert du Lac Ha! Ha! à Ferland-et-Boilleau. Étant donné qu'il reste moins de 90 ponts couverts en bois au Québec sur le millier que comptait la province au début du 20^e siècle, ces structures sont des témoins rares et précieux de notre patrimoine. Érigés respectivement en 1929 et en 1933-1934, ces deux ponts sont représentatifs du style « *Town québécois* ». Ils ont été édifiés à une période où le gouvernement provincial favorisait la construction de ponts en bois couverts dans les milieux ruraux et dans les zones de colonisation entre la fin du 19^e siècle et le milieu du 20^e siècle. Le pont couvert de L'Anse-Saint-Jean est particulièrement célèbre du fait qu'il a figuré pendant longtemps sur le billet de banque canadien de 1 000 dollars.



Centrale hydroélectrique Adam-Cunningham, Saint-David-de-Falardeau



Pont couvert du Lac Ha! Ha!, Ferland-et-Boilleau



Centrale hydroélectrique de la Chute-aux-Galets, Saint-David-de-Falardeau



Pont couvert du Faubourg, L'Anse-Saint-Jean



Barrage du Petit-Saguenay, Petit-Saguenay

Le phare de Cap-à-l'Est

En 1907, le premier feu, installé sur une structure ouverte en bois, est allumé sur les falaises de Sainte-Rose-du-Nord. En 1910, le phare de Cap-à-l'Est est érigé en béton sur l'extrémité sud du cap est. Il s'agit d'une tour octogonale blanche à toit rouge de 33 pieds (10 m) de hauteur portant un feu blanc à éclats qui fonctionne de nuit seulement à longueur d'année. Il a sans doute été installé pour servir aux besoins de la navigation dans le fjord lors du développement industriel de la région et des installations portuaires de Port-Alfred situées au fond de la Baie des Ha! Ha! au début du 20^e siècle.



Phare du Cap-à-l'Est, Sainte-Rose-du-Nord

L'ARCHITECTURE COMMERCIALE

L'architecture commerciale est peu représentée dans le présent inventaire. Seuls quelques magasins généraux et hôtels s'y retrouvent et leur architecture se confond avec celle des résidences. Habituellement situés au cœur des villages, les bâtiments commerciaux étaient autrefois plus nombreux et participaient à la vie sociale de la communauté.

Les magasins généraux et les hôtels

Dans les villages ruraux du 19^e siècle au Québec, le magasin général demeure un incontournable. Presque tous les villages en possèdent au moins un pour desservir la population résidente. On y trouve de tout : aliments, vêtements, outils, tissus à la verge, journaux, articles ménagers. Le magasin général est un phénomène rural apparu au 19^e siècle; à l'époque de la Nouvelle-France, les habitants se déplacent à la ville, s'approvisionnent auprès des marchands ambulants ou directement des bateaux venus d'Europe. La vente par catalogues, la vente à crédit, l'amélioration des moyens de communication, la spécialisation du commerce au détail et l'apparition des magasins à grande surface causent la disparition de ce type de commerce au 20^e siècle.

Le magasin général est habituellement muni d'une toiture à deux versants ou d'une toiture mansardée, d'un plan rectangulaire et de fenêtres plus larges que les maisons ordinaires afin de présenter les articles à vendre et assurer par le fait même un éclairage naturel adéquat. L'habitation du propriétaire est souvent intégrée dans le magasin. Autour de ce dernier, on trouve des hangars ou des entrepôts pour les marchandises et parfois des écuries. C'est aussi dans le magasin général que l'on trouve souvent le bureau de poste.

La plupart des villages de la MRC du Fjord-du-Saguenay ont eu un, ou plusieurs magasins généraux sur leur territoire. Plusieurs de ces bâtiments sont devenus de simples résidences.

Quant aux pensions, auberges et hôtels, ils se confondent également souvent avec des résidences. En effet, peu de choses les distinguent de l'architecture résidentielle. La fonction d'accueil de voyageurs et de touristes demande toutefois souvent des agrandissements, ce qui contribue à former, dans certains cas, des complexes hôteliers assez volumineux habituellement situés au centre des villages.



Ancien magasin général Nérée Gagnon, sis au 289, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean.



Hôtel Perron, situé au 370, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean



Auberge des Cévennes, sise au 294, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean

L'ARCHITECTURE RÉCRÉATIVE

Les camps de pêche

La MRC du Fjord-du-Saguenay possède quelques camps de pêche de grande valeur patrimoniale qui se démarquent même à l'échelle nationale. Les plus anciens datent du milieu du 19^e siècle alors que la pêche sportive au saumon devient de plus en plus populaire chez l'élite anglophone. Plusieurs riches hommes d'affaires, parfois américains, ainsi que des compagnies acquièrent alors des droits de pêche exclusive sur certaines rivières et forment des clubs de pêche privés. C'est le cas de la famille Price qui possède des droits de pêche sur les rivières Saint-Jean, à Mars et Sainte-Marguerite pendant plusieurs décennies et qui accueillent dans leur camps parents, amis et clients de leurs entreprises et membres de la famille. Le camp de pêche des Price à L'Anse-Saint-Jean, aussi connu sous le nom de Saguenay Club, est un témoin de cette activité de pêche. Construit vers 1860, il possède plusieurs caractéristiques en commun avec le pavillon d'accueil de l'autre camp de pêche des Price, situé à la pointe de Bardville sur la rivière Sainte-Marguerite. En effet, les hautes toitures à pente raide des deux camps sont similaires. Le site de pêche de la pointe de Bardville, qui comprend aussi plusieurs bâtiments secondaires (glacière, restaurant et chalets) a été cité site patrimonial par la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2011. Après la période des Price, il a successivement été occupé par le Sainte-Marguerite Salmon Club, puis par la compagnie Aluminium Company of Canada (Alcan) et le Club de pêche de Sainte-Marguerite.

Parmi les autres camps de pêche recensés, notons le Club des Messieurs de Petit-Saguenay qui comprend un ensemble de bâtiments en bois bien préservés sur le bord de la rivière Petit-Saguenay. Le plus vieux bâtiment de ce camp de pêche daterait de 1886 et aurait été bâti du temps de N. Pendleton Rogers, un *sportman* américain qui en était alors propriétaire. Le club devient ensuite le Club de chasse et pêche du Petit-Saguenay puis le Dumas Fishing Club. Par ailleurs, les huit chalets implantés autour du lac Brébeuf, à Rivière-Éternité, constituent aussi un ensemble d'intérêt avec une architecture en bois rond typique des camps de chasse, de pêche et de villégiature. Construits à différentes dates entre 1875 les années 1940, ces chalets ont été rattachés à une certaine époque à l'Eternity Game and Fish Club fréquenté par des Américains. William Howard Taft (1857-1930), 27^e président des États-Unis, y aurait fait construire un chalet encore présent aujourd'hui.

En 1978, suite à la dissolution des droits des clubs privés de la province de Québec, plusieurs de ces clubs changent de main ou deviennent des pourvoiries ou des zones fauniques. Il est à noter qu'étant donné l'immensité du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui comprend plusieurs territoires non-organisés (TNO), il est possible que d'autres camps de chasse et pêche n'aient pas été répertoriés. Et l'histoire des clubs inventoriés demeure fragmentaire. Des recherches plus poussées permettraient d'améliorer la connaissance de ces ensembles de grande valeur.



Camp de pêche des Price, L'Anse-Saint-Jean



Club des Messieurs, Petit-Saguenay



Site de pêche de la pointe de Bardville, TNO Mont-Valin



Camp du Lac Brébeuf, Rivière-Éternité

Les chalets de villégiature

Tout comme les camps de pêche, les chalets de villégiature sont habituellement en complète harmonie avec la nature. Habituellement situés près d'un lac, d'une rivière ou en montagne, ces chalets utilisent des matériaux naturels tels le bois et la pierre et sont presque toujours dotés de grandes ouvertures et de galeries généreuses, permettant de profiter des attraits naturels environnants. L'inventaire n'a permis d'inventorier que quelques exemples particulièrement bien préservés, notamment au lac Laurent à Saint-Fulgence et au lac des Canots dans le TNO Mont-Valin, dont le chalet Trudel et le chalet Antoine-Dubuc. Ce dernier, cité immeuble patrimonial par la MRC en 2009, est entièrement construit en bois rond vers 1950, une technique particulièrement prisée des villégiateurs de la région.



Chalet, chemin du Lac-Laurent, Saint-Fulgence



Chalet Antoine-Dubuc, TNO Mont-Valin



Chalet, chemin du Lac-Laurent, Saint-Fulgence



Chalet Trudel, TNO Mont-Valin

L'ARCHITECTURE AGRICOLE

Les bâtiments agricoles, qu'ils soient destinés à abriter des animaux (étables, poulaillers, écuries, porcheries), à conserver les denrées de la ferme (laiteries, silos, caveaux à légumes, hangars à grain) ou à entreposer les outils et véhicules nécessaires aux travaux de la ferme (hangars, garages, remises) sont fréquents dans les secteurs ruraux comme ceux de la MRC du Fjord-du-Saguenay. De typologies et de formes variées, plusieurs de ces bâtiments possèdent encore leurs composantes traditionnelles. Ces constructions forment un tout avec le bâtiment principal et sont souvent associées par l'entremise des matériaux, des couleurs ou de certains détails architecturaux. Ces bâtiments possèdent à peu près les mêmes caractéristiques qu'ailleurs au Québec, à savoir une architecture simple et fonctionnelle qui s'adapte aux besoins et à l'évolution de l'agriculture. Cette section présente quelques-unes des typologies rencontrées.

Les granges-étables

De loin la plus importante en nombre et en présence dans le paysage rural au Québec, la grange-étable est le bâtiment agricole par excellence de la ferme québécoise. Essentiellement destinée à l'industrie laitière ou à l'élevage bovin, ce type de bâtiment est constitué de deux sections ayant chacun sa fonction : la grange et l'étable. La grange est un bâtiment utilisé pour abriter les récoltes de grain et de foin. L'étable est quant à elle un bâtiment autonome ou une partie fermée à l'intérieur de la grange dans laquelle on loge surtout les bovins. Selon les époques, on peut retrouver greffés à la grange : une écurie, un poulailler, un hangar à fumier, une remise pour la machinerie, un garage pour l'automobile ou un silo. Les granges-étables présentent généralement des plans simples et sont faits de matériaux produits localement, notamment la planche ou le bardeau de bois, ce qui rend leur construction moins coûteuse. De plus, leur ornementation est généralement très sobre. L'utilisation de portes à glissière (sur rail) plutôt qu'à double vantail se généralise au tournant du 20^e siècle, ce type de portes étant moins sujet à des bris lors de forts vents. Dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, comme ailleurs au Québec, la grange-étable possède deux variantes principales que sont la toiture à pignon droit et le toit brisé.



Grange-étable à pignon droit, sise au 6, chemin de l'Anse, L'Anse-Saint-Jean

La grange-étable à pignon droit est facilement identifiable par sa structure de forme rectangulaire surmontée d'une toiture à deux versants droits. Ce type de construction s'inspire directement des façons de faire qui ont cours en Europe, tant en France qu'en Angleterre, au début de la colonisation du territoire. Adapté aux conditions climatiques rigoureuses qui sévissent tout au long de la période hivernale, le modèle d'origine se voit rapidement doter au rez-de-chaussée d'une étable, espace destiné à abriter les animaux, et d'un fenil dans l'espace des combles, destiné à entreposer le fourrage nécessaire à la survie des animaux tout au long de l'année. Cette combinaison des usages a pour conséquence de limiter les déplacements des agriculteurs à l'extérieur de l'enceinte agricole afin de nourrir et soigner les animaux. Des volumes en saillies surmontés d'une toiture en appentis permettent d'augmenter la superficie du bâtiment à moindre coût.

La grange-étable à toit brisé est le deuxième type le plus courant. L'évolution constante des techniques de construction allié aux besoins grandissants des exploitations agricoles, qui voient leur cheptel augmenter constamment, donneront naissance à la fin du 19^e siècle à ce nouveau modèle typiquement américain. Plus spacieuse que le modèle à pignon droit, la grange-étable à toit brisé fait son apparition dans le milieu agricole par l'entremise des journaux d'agriculture, qui vantent les mérites de la nouvelle structure. En plus d'accroître considérablement l'espace des combles, permettant ainsi l'entreposage d'une plus grande quantité de fourrage, ce nouveau modèle assure une meilleure isolation pour les animaux installés au niveau du rez-de-chaussée.



Grange-étable à pignon droit, située au, 674, 2^e Rang Ouest, Bégin



Grange-étable à toit brisé, sise au 610, route 381, Ferland-et-Boilleau



Grange-étable à pignon droit, visible au 71, rang Saint-Joseph, Saint-Fulgence



Grange-étable à toit brisé, située au 1293, route Dorval, Larouche

Avec l'industrialisation des procédés de construction et l'arrivée de nouveaux matériaux, comme le béton, les granges à toit brisé tendront à s'uniformiser au fil des années, tant au niveau de leur volumétrie que des jeux d'angle de la toiture. La grange-étable à toit brisé, moins populaire que celle à pignon droit, demeure tout de même bien présente de nos jours dans le paysage agricole de la MRC du Fjord-du-Saguenay.



Grange-étable à toit brisé, visible au 1970, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré

Les fours à pain

Principalement utilisé pour la fabrication du pain de ménage, l'aliment de base jusqu'au milieu du 20^e siècle, le four à pain sert également à la cuisson des tourtières, pâtés, tartes et ragoûts de viande. Employé dans les diverses besognes quotidiennes, le four à pain permet aussi le séchage des herbes du jardin et du lin avant le brayage, la désinfection des plumes d'oiseaux de la basse-cour ainsi que le fumage des viandes. Lorsqu'il n'est pas intégré à la structure d'une résidence ou d'un fournil (four semi-intérieur), le four à pain extérieur est aménagé en retrait de la maison de manière à limiter les risques d'incendie. Construit au gré des ressources matérielles et financières disponibles, le four à pain se distingue généralement par sa surface de terre aplanie ou son lit de pierre, au-dessus duquel s'élève une voûte de four en argile ou en brique. Des portes doubles de fonte donnent accès à l'âtre. Le four à pain est habituellement doté d'un abri de bois recouvert de bardeaux de cèdre afin de le protéger des intempéries et assurer la longévité de la structure.

Le four à pain est le témoin de la vie traditionnelle et de l'autosuffisance des habitants du Saguenay. Il resterait une vingtaine de fours à pain seulement sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et plusieurs autres dans l'ensemble des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, surtout dans le Bas-Saguenay. Ces fours à pain n'ont pas tous été répertoriés mais sont souvent identifiés comme bâtiments secondaires de maisons inventoriées.



Four à pain, Sainte-Rose-du-Nord



Four à pain, Petit-Saguenay



Four à pain, Bégin



Four à pain, L'Anse-Saint-Jean

Les autres types

Outre les granges-étables et les fours à pain, une panoplie de petits bâtiments agricoles parsèment les fermes du territoire. Qu'ils soient destinés à abriter des animaux (poulaillers, écuries, porcheries), à conserver les denrées de la ferme (laiteries, silos, caveaux à légumes, hangars à grain), à faire sécher le bois (hangar à bois) ou à entreposer les outils et véhicules nécessaires aux travaux de la ferme (hangars, garages, remises), ces bâtiments secondaires sont de formes et de dimensions variées. Simples dans leur facture architecturale, ils sont presque toujours en bois et coiffés d'une toiture à deux versants. Par leur présence dans des ensembles plus élaborés, ils témoignent des pratiques agricoles révolues et participent aux paysages culturels de la région.



Hangar, L'Anse-Saint-Jean



Garage, L'Anse-Saint-Jean



Forge-atelier, Petit-Saguenay



Hangars et remises, Bégin

Les pages qui suivent énoncent quelques constats généraux concernant l'inventaire du patrimoine bâti réalisé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ÉTAT PHYSIQUE

En général, les bâtiments inventoriés sont dans un état physique satisfaisant et il y a peu de corrélation entre l'âge des bâtiments et leur état physique. Cela signifie que, généralement, les propriétaires prennent bien soin de leur bâtiment, quelque soit leur ancienneté. Lorsque l'état physique n'est pas satisfaisant, les principaux problèmes rencontrés concernent essentiellement l'entretien déficient. L'entretien régulier d'un édifice empêche celui-ci de se dégrader de façon plus importante, ce qui nécessite par le fait même des travaux et des coûts plus imposants. Plus souvent qu'autrement, ces sont les bâtiments agricoles, devenus désuets, qui sont laissés à l'abandon et qui souffrent d'un mauvais état physique.

ÉTAT D'AUTHENTICITÉ

La grande majorité des bâtiments inventoriés ont connu leur part de transformations. Nous classons ces transformations en deux catégories. Il y a d'abord les transformations réversibles qui constituent bien souvent des remplacements de matériaux, de portes et de fenêtres lorsque ceux-ci ont atteint la fin de leur vie utile. Il s'agit essentiellement d'interventions d'entretien, normales dans la vie d'un bâtiment. Même si ces interventions respectent plus ou moins les modèles et les matériaux traditionnels, il s'agit d'interventions légères et réversibles où un retour à des composantes traditionnelles demeure toujours possible. En second lieu, il y a les transformations majeures et irréversibles qui causent de véritables dommages au cadre bâti existant. Il peut s'agir par exemple d'une allonge mal intégrée, du percement de nouvelles ouvertures, de l'agrandissement d'ouvertures existantes, de la suppression d'une galerie ou de la disparition d'éléments d'ornementation. Ces interventions nuisent à la composition générale et font disparaître des éléments importants de l'architecture traditionnelle. Dans ces cas, il y a perte d'authenticité.

Règle générale, les transformations de la première catégorie ne causent pas de préjudices importants. Les transformations majeures de la deuxième catégorie, heureusement plus rares, sont beaucoup plus dommageables. Lors de l'identification de la première phase, près des trois quarts des bâtiments avaient subi d'importantes transformations réversibles ou irréversibles, d'où l'attribution d'une cote patrimoniale moyenne ou faible. La sélection des 200 bâtiments pour cette phase de l'inventaire a tenu compte de l'état d'authenticité en ne retenant que les bâtiments de valeur patrimoniale élevée. Peu de ces bâtiments ont subi des modifications majeures. Plusieurs ont toutefois connu des transformations réversibles, ce qui n'affecte pas trop leur potentiel patrimonial. Des travaux visant un retour à des composantes et des matériaux plus compatibles avec l'âge des bâtiments pourraient leur permettre d'obtenir une valeur patrimoniale encore plus élevée.

Fait à noter, nous avons remarqué que plusieurs des interventions négatives recensées, notamment le recours à des composantes industrielles sur des bâtiments de facture traditionnelle, datent des dernières décennies. Bien qu'il y ait eu également des transformations positives durant cette période, cela indique néanmoins l'importance de créer des outils de connaissance et de diffusion, voire de contrôle, afin de limiter les mauvaises interventions sur le cadre bâti ancien.

VALEUR PATRIMONIALE GLOBALE

Les 200 biens patrimoniaux identifiés ont fait l'objet d'une évaluation sommaire permettant de leur attribuer une cote qui correspond à une valeur patrimoniale exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne ou faible. Voici la répartition des valeurs accordées qui est transcrite dans le tableau présenté à la fin de cette section :

Valeur exceptionnelle

Au total, huit biens se sont vus attribuer une valeur patrimoniale exceptionnelle. Il s'agit des deux ponts couverts de la région, celui du Faubourg à L'Anse-Saint-Jean et celui du Lac Ha! Ha! à Ferland-et-Boilleau, les églises de L'Anse-Saint-Jean, de Saint-Honoré et de Larouche, la chapelle de Saint-Basile-du-Tableau et le phare de Cap-à-l'Est à Sainte-Rose-de-Nord ainsi que le site de pêche de la pointe de Bardsville (TNO Mont-Valin). En raison de leur rareté, de leur ancienneté ou de leur place de choix dans les paysages culturels, ces biens sont précieux à l'échelle régionale et même nationale. Quatre de ces biens sont déjà cités immeubles ou sites patrimoniaux. Les autres mériteraient sûrement le même degré de protection.

Valeur supérieure

Au total, 46 biens patrimoniaux ont reçu la cote supérieure. Parmi ceux-ci, on dénombre plusieurs églises paroissiales, des clubs de pêche, des maisons biens préservées et quelques bâtiments agricoles. Plusieurs de ces biens mériteraient d'être protégés, soit en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, soit par des mesures de contrôle au sein de la réglementation d'urbanisme.

Valeur bonne

Au total, 141 biens se sont vus attribuer une bonne valeur patrimoniale. Il s'agit essentiellement de bâtiments résidentiels ou agricoles qui possèdent un intérêt architectural et un état d'authenticité satisfaisants. Sans être des éléments rares ou des biens de grande valeur, ces bâtiments méritent d'être conservés et mis en valeur pour leur intérêt patrimonial au niveau local ou régional.

Valeur moyenne

Seulement cinq biens ont reçu la cote moyenne. Ceux-ci avaient reçu une cote bonne lors de l'identification de la première phase mais ils se sont avérés moins anciens ou plus altérés qu'estimé au départ. Néanmoins, ils possèdent encore un potentiel de mise en valeur.

Valeur faible

Cet inventaire ne contient aucun bien de valeur patrimoniale faible, car ceux-ci ont été mis de côté après la phase d'identification. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre des 311 biens de valeur faible identifiés au départ peuvent posséder un certain intérêt au niveau local ainsi qu'un potentiel de mise en valeur.

Il est important de mentionner que la valeur patrimoniale attribuée aux biens identifiés est une donnée susceptible d'évoluer dans le temps, selon la nature des interventions. Un bâtiment de grande valeur patrimoniale pourrait, à la suite de travaux malencontreux ou d'un incendie, perdre une bonne part de sa valeur. À l'inverse, un bâtiment altéré par le passé pourrait reprendre de la valeur à la suite de travaux, advenant que des composantes plus harmonieuses avec l'aspect d'origine soient reconstituées ou réinstallées.

TABLEAU I • BILAN DES BIENS INVENTORIÉS

Municipalité / Valeur	Exceptionnelle	Supérieure	Bonne	Moyenne	Faible	Total
Bégin	0	2	6	0	0	8
Ferland-et-Boilleau	1	0	6	0	0	7
L'Anse-Saint-Jean	2	14	31	1	0	48
Larouche	1	2	6	0	0	9
Petit-Saguenay	0	2	24	0	0	26
Rivière-Éternité	0	9	3	1	0	13
Saint-Ambroise	0	1	13	0	0	14
Saint-Charles-de-Bourget	0	4	4	0	0	8
Saint-David-de-Falardeau	0	1	5	0	0	6
Sainte-Rose-du-Nord	2	0	16	0	0	18
Saint-Félix-d'Otis	0	1	2	0	0	3
Saint-Fulgence	0	5	9	2	0	16
Saint-Honoré	1	3	14	1	0	19
TNO Mont-Valin	1	2	2	0	0	5
Total	8	46	141	5	0	200

Cet inventaire du patrimoine bâti constitue un premier jalon permettant de mener plus loin les efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine. L'inventaire ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'aller plus loin et de développer des mécanismes et des mesures qui permettront de mieux protéger, gérer et comprendre la richesse et la diversité du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

À la lumière du présent inventaire, nous proposons de mettre sur pied un certain nombre de mesures visant à mieux protéger et à mettre en valeur le patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de ses municipalités constituantes. Ceci constitue des pistes qui pourront alimenter les réflexions pour les prochaines années. Certaines actions pourraient être posées à court terme, tandis que d'autres doivent être envisagées à moyen et long termes. Les 24 recommandations présentées dans les pages qui suivent sont regroupées par thématiques. Ces recommandations, déjà esquissées dans la première phase d'identification et de diagnostic du patrimoine bâti et paysager de la MRC du Fjord-du-Saguenay réalisée en 2012, sont ici reprises, bonifiées et mises à jour.

I. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Le présent inventaire a permis de jeter un regard plus approfondi sur la richesse patrimoniale de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il reste toutefois beaucoup à faire pour documenter, analyser et mieux comprendre les différentes facettes de cet héritage bâti. Partant du principe que la recherche et l'acquisition de connaissances ne sont jamais terminées, nous proposons quelques axes de recherche pour les prochaines années selon les priorités et les orientations qui seront prises à cet égard.

1.1. Mettre à jour et compléter l'inventaire du patrimoine bâti

Il est recommandé, maintenant que l'inventaire est réalisé, de tenir à jour les données afin de leur assurer une meilleure pérennité. La base de données informatisée permet très aisément d'ajouter des informations sur les bâtiments et les sites inventoriés, tant en ce qui a trait aux modifications architecturales, aux nouvelles données historiques que d'un changement au niveau de la valeur patrimoniale, s'il y a lieu. D'autres biens pourraient également être ajoutés à l'inventaire pour augmenter le corpus.

Le volet historique pourrait aussi certainement être bonifié, soit avec le concours de sociétés d'histoire locales ou d'étudiants en histoire qui pourraient étoffer les dossiers de certains bâtiments ou sites ciblés. Il faut rappeler que la date de construction de la plupart des biens identifiés provient des rôles d'évaluation municipaux qui contiennent habituellement une bonne marge d'erreur. Des recherches historiques sur certains bâtiments importants ainsi que certaines enquêtes orales pourraient ainsi préciser les dates de construction ainsi qu'améliorer la connaissance sur les occupants et l'évolution de ces biens patrimoniaux.

1.2. Poursuivre l'inventaire du patrimoine paysager

Les 173 unités de paysage répertoriées lors de l'identification et du diagnostic du patrimoine bâti et paysager de la MRC du Fjord-du-Saguenay n'ont été identifiées et décrites que brièvement à l'aide de fiches contenues dans une base de données. Bien qu'ils aient été sommairement hiérarchisés selon une échelle de valeur de faible à exceptionnel à partir des observations réalisées sur le terrain, les paysages n'ont pas fait l'objet d'une caractérisation approfondie ni d'une évaluation patrimoniale détaillée. Nous recommandons de poursuivre les travaux d'inventaire en approfondissant cet aspect, ce qui conduirait à une évaluation plus juste et à un énoncé de valeur patrimoniale permettant de faire ressortir les éléments caractéristiques pour chaque paysage identifié. Les outils mis en place dans la première phase, soit les fiches d'inventaire reliées à des bases de données, ont été justement conçus afin de poursuivre cet inventaire, comme cela a été fait pour le patrimoine bâti. Vu l'ampleur de la tâche, nous recommandons de débiter cet exercice par les paysages qui ont été cotés de valeur patrimoniale exceptionnelle, supérieure et bonne, ce qui représente au total environ 125 unités de paysage.

1.3. Réaliser des études sectorielles ou thématiques plus approfondies

En plus de l'inventaire du patrimoine bâti lui-même, certaines études patrimoniales pourraient être menées sur des secteurs plus précis, notamment en prévision de la constitution de sites du patrimoine. Ce type d'études alliant histoire, architecture, patrimoine et paysage naturel aurait l'avantage d'approfondir les connaissances sur un ensemble donné, ce qui est recommandable avant de lui attribuer un statut de protection.

Par ailleurs, d'autres études peuvent être de type thématique comme par exemple l'architecture industrielle, les clubs de pêche, le patrimoine religieux, les cimetières, le patrimoine agricole, les fours à pain ou l'habitat rural. Par exemple, la MRC du Fjord-du-Saguenay possède plusieurs clubs de pêche de grand intérêt patrimonial (ex.: camp de pêche des Price, Club des Messieurs, site de pêche de la pointe de Bardsville, lac Brébeuf, chalet Antoine-Dubuc, etc.). Une étude spécifique sur ce patrimoine particulier pourrait permettre d'en identifier d'autres présents sur le territoire, de les situer dans un contexte plus large, de les comparer avec d'autres ensembles similaires au Québec et d'explorer des pistes pour leur conservation future. Les fours à pain semblent également constituer un patrimoine assez particulier de la région en raison de leur nombre important et de leur concentration dans certaines municipalités. Une étude particulière sur ce thème particulier ainsi sur le patrimoine immatériel qui leur est lié (savoir-faire pour la construction de ces fours) permettrait de mettre en valeur cette pratique.

1.4. Créer des partenariats avec le milieu universitaire

Cette recommandation vise à encourager et à multiplier les partenariats avec le milieu de la recherche et de l'enseignement universitaire en matière d'histoire, de patrimoine, d'urbanisme et d'architecture afin de faire avancer la réflexion sur la mise en valeur de la MRC du Fjord-du-Saguenay. De tels partenariats permettraient, notamment, de faire travailler des étudiants sur des projets concrets de design urbain, d'architecture ou de paysage, de réaliser des enquêtes orales auprès de citoyens ou de mener plus loin des plans de mise en valeur de certains paysages.

2. RECONNAÎTRE ET SIGNIFIER LA VALEUR PATRIMONIALE DE CERTAINS BÂTIMENTS OU ENSEMBLES

La reconnaissance de l'importance historique et patrimoniale de certains bâtiments ou ensembles patrimoniaux peut notamment passer par des mesures législatives en citant ou classant des immeubles et des sites patrimoniaux ou en désignant des paysages culturels patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ce type d'outils permet, en plus de reconnaître officiellement leur valeur patrimoniale, de mieux contrôler les interventions sur les bâtiments et les sites et de favoriser l'accès à de l'aide financière pour certains propriétaires via le *Fonds du patrimoine culturel du Québec*. Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, seulement deux immeubles et quatre sites patrimoniaux sont cités et protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ce qui représente un ratio très faible considérant l'étendue du territoire et sa richesse patrimoniale. De plus, toutes ces protections viennent du milieu municipal et aucun élément n'est protégé à l'échelle nationale par le gouvernement québécois.

Voici la liste des biens déjà protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

- Place des Ormes, Saint-Charles-de-Bourget (site patrimonial cité en 1997)
- Chalet Antoine-Dubuc, TNO Mont-Valin (immeuble patrimonial cité en 2009)
- Chapelle Saint-Basile-de-Tableau, Sainte-Rose-du-Nord (immeuble patrimonial cité en 2010)
- Site de pêche de la pointe de Bardsville, TNO Mont-Valin (site patrimonial cité en 2011)
- Site du patrimoine de la halte-routière et du Pont couvert, Ferland-et-Boilleau (site patrimonial cité en 2011)
- Noyau paroissial Saint-Jean-Baptiste (église, presbytère, cimetière), L'Anse-Saint-Jean (site patrimonial cité, 2013)

Nous recommandons aux municipalités de poursuivre le programme de citation d'immeubles et de sites patrimoniaux en se basant notamment sur le présent inventaire, mais également sur des études complémentaires. Une révision du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay à propos des éléments et des territoires d'intérêt culturel devrait par le fait même être réalisée.

2.1. Citer ou classer de nouveaux immeubles et sites patrimoniaux

Tel que proposé précédemment, nous recommandons aux municipalités de se prévaloir davantage du pouvoir qu'elles ont de citer des immeubles et des sites patrimoniaux sur leur territoire. Certaines composantes du patrimoine ayant reçu la cote de valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle mériteraient probablement d'être citées. Des études plus approfondies ou thématiques (*voir recommandation 1.3*) permettraient de déterminer avec plus de précision quels biens devraient ainsi être protégés.

À titre d'exemples, voici quelques ensembles qui mériteraient d'être cités sites patrimoniaux :

- Camps de pêche du Lac Brébeuf, Rivière-Éternité
- Club des Messieurs, Petit-Saguenay
- Camp de pêche des Price, L'Anse-Saint-Jean
- Église de Saint-Gérard-Majella, Larouche
- Église de Saint-Honoré, Saint-Honoré
- Phare de Cap-à-l'Est, Sainte-Rose-du-Nord

Cette liste n'est pas exhaustive. Plusieurs églises et maisons individuelles sont aussi des témoins architecturaux importants dont quelques exemplaires seraient à protéger. Avant de procéder à des citations d'immeubles ou de sites patrimoniaux, nous recommandons de parfaire et d'approfondir les études sur ces biens ou secteurs afin de mieux connaître toutes leurs composantes et déterminer avec précision les périmètres qui devraient être protégés. La marche à suivre pour la constitution de sites du patrimoine est bien expliquée dans la brochure *La Loi sur le patrimoine culturel : guide pratique destiné aux municipalités* préparée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

Il est à noter que le gouvernement provincial ne protège aucun immeuble ou site patrimonial de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Étant donné que la plupart des biens patrimoniaux bâtis identifiés possèdent une valeur patrimoniale régionale ou locale, nous ne recommandons pas de classer (niveau provincial) de nouveaux immeubles ou sites patrimoniaux sauf pour les biens suivants :

- Le pont couvert du Faubourg. Pour le moment, ce pont emblématique de la région, situé à L'Anse-Saint-Jean, ne jouit d'aucune protection légale. Vu sa valeur patrimoniale exceptionnelle, nous recommandons qu'il soit classé immeuble patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).
- Certains clubs de pêche semblent posséder un grand potentiel patrimonial, peut-être même à l'échelle nationale. À la suite d'études plus approfondies sur le sujet, il est probable que certains d'entre eux mériteraient d'être classés immeubles ou sites patrimoniaux.

2.2. Désigner des paysages culturels patrimoniaux

Étant donné que l'intérêt patrimonial de la MRC du Fjord-du-Saguenay réside en grande partie dans ses paysages naturels et culturels, nous recommandons, une fois que l'inventaire et la caractérisation des paysages seront plus avancés, de proposer au ministère de la Culture et des Communications de désigner paysage culturel patrimonial certaines composantes paysagère de son territoire. Ces propositions demanderont un bon effort de concertation entre les municipalités concernées ainsi que des études plus poussées sur ces milieux.

2.3. Identifier d'autres types de patrimoines

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, entrée en vigueur à l'automne 2012, permet dorénavant aux municipalités d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages décédés, des événements et des lieux historiques qui pourraient être identifiés, reconnus ou valorisés en vertu de la Loi. Bien que le présent inventaire n'inventorie pas ce type d'éléments patrimoniaux, certains personnages, événements ou lieux historiques reliés à des immeubles ou des paysages répertoriés pourraient mériter d'être reconnus.

3. SENSIBILISER ET INFORMER LA POPULATION

Sensibiliser et informer davantage la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay par rapport à la valeur historique et patrimoniale de certains lieux est une mesure qui, à long terme, peut avoir de véritables retombées sur la protection du patrimoine. Mieux on connaît son patrimoine, plus on l'apprécie, mieux on peut le protéger. Il est souvent très difficile d'appliquer des mesures de préservation à un bâtiment si le propriétaire ignore même que son bien possède une valeur patrimoniale. La sensibilisation peut se faire de différentes façons par des efforts de diffusion (publications, brochures, conférences, Internet) ou des activités populaires (rallyes, circuit patrimonial, etc.).

3.1. Créer des circuits patrimoniaux

Il existe déjà quelques circuits patrimoniaux ou panneaux d'interprétation historique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, notamment dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Toutefois, il conviendrait d'en créer de nouveaux dans des secteurs qui en sont dépourvus. Ceci pourrait se faire à l'échelle de toute la MRC du Fjord-du-Saguenay ou à l'échelle de chacune des municipalités en uniformisant les présentations, les modes de diffusion, le niveau d'information, etc. De plus, ces circuits patrimoniaux devraient s'adresser autant aux citoyens qui veulent découvrir l'histoire et le patrimoine de leur milieu qu'à la clientèle touristique. Minimale, un panneau d'interprétation au cœur de chacune des municipalités, près de l'église par exemple, pourrait faire ressortir l'histoire locale et le patrimoine de chacun des milieux.

Il existe plusieurs formes de circuits patrimoniaux, les plus courants étant composés de panneaux d'interprétation sur les sites mêmes et de brochures ou dépliants présentant un circuit. Toutefois, l'arrivée des nouvelles technologies révolutionne aujourd'hui la facture des circuits du patrimoine. L'Internet offre plusieurs possibilités, notamment pour la diffusion et la promotion de tels circuits. Les appareils ipod et les téléphones intelligents permettent maintenant de télécharger des contenus qui agrémentent les balades. Certaines municipalités ont opté récemment pour des audioguides (ex. Chambly, Québec) qui permettent d'écouter des commentaires *in situ*, comme si un véritable guide nous accompagnait. À pied, en vélo ou en voiture, les circuits patrimoniaux peuvent donc prendre plusieurs formes et participer à l'animation des lieux. Ils sont habituellement très efficaces pour sensibiliser la population résidente ainsi que les touristes aux ressources patrimoniales d'un milieu. Il s'agit d'une façon efficace de rejoindre des clientèles diverses pour les conscientiser aux attraits d'un lieu en offrant, sous différentes formes, de l'information sur le patrimoine local.

3.2. Diffuser l'information sur le patrimoine

Cette recommandation vise à mettre la connaissance à la disposition du plus grand nombre de personnes et d'intervenants (propriétaires, spécialistes du secteur privé, employés municipaux, etc.) par une série de moyens de diffusion. Par exemple, les outils mis en place et l'information devraient être accessibles dans les bibliothèques municipales, dans les bulletins d'information municipaux ou régionaux, par des envois personnalisés et ciblés, par des séances d'information, etc.

L'Internet est aujourd'hui un incontournable pour diffuser de l'information et rejoindre un grand bassin de population. La MRC du Fjord-du-Saguenay devrait donc favoriser ce moyen de communication, via son propre site, pour diffuser un maximum de données sur le patrimoine local et régional. Les municipalités peuvent en faire autant. Que ce soit des extraits d'inventaires, des études historiques, des banques de photographies anciennes, des guides d'interventions, des répertoires de ressources ou des renseignements sur la réglementation municipale en matière de conservation du patrimoine, la MRC du Fjord du Saguenay et ses municipalités constituantes ont tout intérêt à diffuser un maximum de renseignements pour sensibiliser et informer leurs citoyens.

Les moyens de diffusion traditionnels sont également toujours d'actualité. La parution récente de l'ouvrage *Espace d'inspiration : patrimoine bâti et paysager de la MRC du Fjord-du-Saguenay* est un excellent exemple de publication sur le patrimoine destinée au grand public. La présentation de conférences ou d'expositions sur l'histoire ou l'organisation d'activités populaires (rallyes découvertes, journées du patrimoine, pièces de théâtre, etc.) sont d'autres moyens efficaces de rejoindre une partie des citoyens. Les activités spéciales, à caractère communautaire et populaire, reliées à l'histoire, au patrimoine matériel et au patrimoine vivant, s'inscrivent dans la même foulée. Ce type d'activités, au même titre qu'un festival des conteurs, de festivités de l'Halloween ou de Noël, ou des portes ouvertes de certains intérieurs anciens, favorisent l'appropriation du patrimoine par le milieu.

La sensibilisation passe également par l'éducation des jeunes en milieu scolaire. Les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs de demain. Plus ils seront sensibilisés tôt aux diverses facettes du patrimoine, plus ils contribueront à sa préservation et à sa mise en valeur à long terme.

4. ACCOMPAGNER ET OUTILLER LE CITOYEN

Les propriétaires de maisons anciennes sont souvent démunis lorsque vient le temps d'intervenir sur leur bâtiment. D'ailleurs, les mauvaises interventions réalisées par le passé l'ont souvent été par simple méconnaissance des bonnes pratiques en la matière et non par mauvaise foi. Les prochaines recommandations visent donc à accompagner et à mieux outiller les propriétaires dans leurs travaux d'entretien, de restauration ou de mise en valeur. Le répertoire des courants et des styles architecturaux contenu dans le présent rapport est une première étape en ce sens pour accompagner le citoyen.

4.1. Concevoir un guide d'intervention à l'usage des propriétaires

Afin d'épauler les propriétaires de biens patrimoniaux et les intervenants en patrimoine, il convient de les épauler en diffusant, soit sous format papier ou sous forme électronique, un guide qui énoncent les principes et critères à respecter lors d'une intervention, les bonnes pratiques qui sont généralement admises dans le milieu du patrimoine, quelques conseils pratiques et techniques et les étapes à suivre lors d'une telle démarche. Le guide peut être structuré selon le type d'intervention (agrandissement, restauration, rénovation, entretien) ou par type de composante (toiture, revêtements, portes et fenêtres, saillies, ornementation, etc.). Il est recommandé que ce guide soit largement illustré de photographies et de croquis qui collent à la réalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay avec des exemples appropriés. Un tel guide conçu pour une autre région ou une autre réalité court le risque que les propriétaires ne s'y reconnaissent pas et, par le fait même, qu'ils ne l'emploient pas.

4.2. Offrir de l'aide technique

En plus du guide d'intervention qui survole les principaux critères et les étapes à suivre dans un projet de mise en valeur, l'accès à de l'aide technique est toujours très appréciée par les propriétaires de maisons anciennes, souvent néophytes en matière de construction patrimoniale. D'ailleurs, certaines municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay offrent ou ont déjà offert à leurs citoyens le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP), ce qui est tout à fait dans l'esprit de cette recommandation. En plus de ce service, qui pourrait être étendu à un territoire plus large, plusieurs autres mesures peuvent être prises par les municipalités ou la MRC. Elles peuvent notamment mettre en place, avec l'aide d'un architecte spécialisé, une matériauthèque où sont exposés divers matériaux traditionnels et de remplacement compatibles (échantillons et spécificités techniques) qui peuvent être présentés aux propriétaires. La MRC de Charlevoix a ouvert la voie en ce sens en créant une matériauthèque accessible aux citoyens.

4.3. Créer un répertoire des ressources en patrimoine bâti

L'une des difficultés les plus couramment rencontrées dans la mise en valeur du patrimoine bâti est la difficulté de trouver de bons professionnels, artisans et fournisseurs de matériaux, qui sont spécialisés dans le domaine et qui assureront une bonne qualité d'intervention en respect de la valeur patrimoniale des bâtiments. Il est donc possible d'aider les propriétaires en leur fournissant les listes de ressources de professionnels (architectes, historiens, consultants), d'artisans (pierre, brique, bois, métal, verre), de fabricants (portes, fenêtres, éléments de décor) et de fournisseurs de matériaux qui possèdent une certaine expertise dans l'entretien, la restauration ou la mise en valeur de bâtiments anciens. Élaborer une telle liste n'est pas chose facile et plusieurs écueils sont possibles, dont la difficulté de s'assurer de la qualité des expertises et la mise à jour continuelle d'un tel outil. Toutefois, les propriétaires en sortent habituellement gagnants. La région du Centre-du-Québec et la MRC de L'Assomption se sont dotés récemment de tels outils.

4.4. Aider les propriétaires à faire des recherches sur leur bâtiment

Tout comme l'aide technique qui peut leur être apportée, l'aide en recherche peut aussi être bénéfique dans un projet de mise en valeur. Savoir quelle était l'apparence de sa maison à l'origine, qui l'a habité, à quel courant stylistique appartient le bâtiment, quelles sont les modifications apportées au fil des années, sont des informations souvent difficiles à se procurer pour orienter les travaux de mise en valeur.

Afin d'inciter les propriétaires de biens patrimoniaux désireux d'effectuer des travaux à observer leur environnement et à se documenter davantage sur leur bâtiment et sur les caractéristiques de leur milieu, la MRC du Fjord-du-Saguenay devrait être en mesure de les appuyer dans leur démarche en leur fournissant la documentation existante et en leur offrant des pistes pour poursuivre leurs recherches. Par ailleurs, comme pour l'aide technique, la MRC et les municipalités pourraient mettre sur pied un service conseil en histoire, possiblement en partenariat avec des sociétés d'histoire ou des historiens locaux, ainsi qu'une banque de photographies anciennes qui pourrait être consultée.

5. INCITER LES PROPRIÉTAIRES À METTRE EN VALEUR LEUR BÂTIMENT

Certaines mesures incitatives peuvent avoir un réel impact sur la mise en valeur d'un milieu patrimonial. Ces mesures, en plus de servir de déclencheur à d'éventuels travaux, permettent souvent d'améliorer la qualité des interventions.

5.1. Mettre en place un programme d'aide financière à la rénovation

À l'instar des villes de Trois-Rivières, Lévis, Plessisville, Rivière-du-Loup, Mont-Joli ou Québec, envisager la mise sur pied d'un programme qui aidera, par une subvention couvrant un certain pourcentage des travaux de restauration, les propriétaires à mener à bien des travaux de mise en valeur de leur bâtiment. Ces programmes sont souvent mis sur pied dans le cadre d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC). Certaines municipalités, avec la collaboration d'institutions financières, permettent l'accès à une remise en argent lors d'un prêt à cette même institution financière pour des travaux de rénovation. Ce type d'initiative est fort intéressant et pourrait inspirer d'autres municipalités à emboîter le pas. D'autres municipalités ont plutôt opté pour des congés ou des rabais de taxes foncières pour inciter les citoyens à réaliser des travaux d'amélioration sur leur résidence.

Comme pour la plupart des outils, le programme d'aide financière doit être accompagné par d'autres mesures pour être pleinement efficace. D'abord, on ne peut gérer un tel programme sans une solide connaissance de base du patrimoine sur lequel on intervient. Des règles et des critères précis concernant les travaux admissibles à la lumière des meilleures pratiques de conservation architecturale sont nécessaires pour ne pas dilapider des fonds publics alloués à des travaux ne respectant pas le patrimoine. De plus, des outils réglementaires tels les PIIA ou des guides d'intervention sont souhaitables afin d'optimiser les résultats d'une telle mesure sur le cadre bâti d'un milieu.

5.2. Reconnaître et récompenser les meilleures interventions

Afin de reconnaître l'effort de certains citoyens dans la préservation et la mise en valeur de leur bâtiment, il est recommandé de poursuivre et de bonifier le programme de prix ou de reconnaissance déjà en place pour honorer et féliciter les meilleures interventions en patrimoine (conservation, entretien, insertion, affichage, etc.) et les acteurs s'étant illustrés à cet égard sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cette mesure incitative a pour but de reconnaître et de récompenser les efforts positifs qui ont été réalisés et peut avoir un bon effet d'entraînement pour les autres propriétaires de bâtiments anciens. Il s'agit d'une mesure positive qui tranche avec les outils réglementaires ou législatifs qui sont souvent davantage coercitifs et contraignants.

6. DONNER L'EXEMPLE

Prêcher par l'exemple est une bonne façon d'inciter la population à prendre soin de son patrimoine. La MRC du Fjord-du-Saguenay, les municipalités constituantes et les autres institutions publiques (gouvernements fédéral et provincial, Hydro-Québec, etc.) ont le pouvoir de prendre soin de leurs propriétés et d'améliorer les espaces publics et le paysage. Agir en ce sens peut avoir un effet d'entraînement bénéfique. À l'inverse, la démolition ou l'abandon d'un édifice public d'intérêt patrimonial ou la dégradation d'éléments paysagers situés sur des terres publiques peuvent avoir des répercussions néfastes. Comment la MRC, les municipalités et le gouvernement du Québec peuvent-ils amener un propriétaire à prendre soin de sa maison ancienne si eux-mêmes ne le font pas sur leurs propriétés municipales ou gouvernementales ?

6.1. Conserver et mettre en valeur les immeubles publics

Les bâtiments publics tels les immeubles municipaux, les écoles, les édifices communautaires ou sportifs, les postes d'incendie, etc., devraient être exemplaires à tous points de vue, autant dans leur implantation, leur traitement architectural que dans leurs aménagements paysagers. Il faudrait éviter de démolir des propriétés publiques d'intérêt patrimonial ou de les transformer à l'excès. Il faudrait au contraire les entretenir et les restaurer de façon exemplaire et leur trouver de nouveaux usages compatibles, publics si possible. La mise en lumière de bâtiments publics le soir venu est aussi une bonne façon de signifier leur présence et de mettre en valeur leur architecture sous un autre jour.

Les exigences en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine devraient être appliquées à la lettre lorsque le requérant est une instance ou un organisme public ou parapublic. On ne devrait en aucun cas laisser place à des passe-droits dans l'application des règles en vigueur bien qu'il puisse s'agir de bâtiments ou d'aménagements d'exception dans la trame urbaine. De plus, on devrait favoriser le maintien ou l'implantation d'édifices publics dans les secteurs anciens. Ces bâtiments contribuent habituellement à l'animation urbaine et permettent de conserver les quartiers anciens bien vivants.

6.2. Réutiliser des immeubles excédentaires

Dans cette ère où la notion de développement durable prend de plus en plus de place, il est important de réutiliser le plus possible les bâtiments existants plutôt que d'en construire de nouveau. Toujours dans l'optique de prêcher par l'exemple, la MRC du Fjord-du-Saguenay, ses municipalités constituantes ainsi que les autres organismes publics devraient toujours tenter de recycler des structures excédentaires lorsque de nouveaux besoins se font sentir. Par ailleurs, les lieux de culte vivent actuellement une crise de fréquentation et plusieurs églises risquent de devenir vacantes ou en difficulté dans les prochaines années si ce n'est pas déjà le cas. Plusieurs presbytères ont déjà été vendus ou convertis, ce qui est plus difficile pour les lieux de culte. La MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités constituantes devraient envisager de convertir certains de ces lieux, parmi les mieux situés, en lieux culturels ou communautaires (bibliothèque, hôtel de ville, maison de la culture, salle communautaire, maison de jeunes, gymnase, école de cirque, salle de concerts et de spectacles, centre d'interprétation, salle de l'âge d'or, etc.). Ces activités sont parmi les mieux adaptées à ce type de bâtiment. En plus de permettre la conservation de ces immeubles patrimoniaux qui participent positivement au paysage urbain et rural, cela permet de garder un repère identitaire dans les villages auquel la population est généralement attachée.

Nous recommandons donc qu'une liste des lieux excédentaires dans la MRC du Fjord-du-Saguenay soit dressée, autant pour les bâtiments religieux que pour d'autres types de bâtiments, afin de connaître le potentiel de ces immeubles. Des critères en ce qui concerne leur emplacement, leurs caractéristiques spatiales, leur valeur patrimoniale, leur état physique, etc. pourraient permettre de les classer selon leur potentiel. Les organismes publics de la région devraient être mis au courant de cette liste afin de les inciter à recycler des bâtiments. De là, tous pourront planifier plus facilement lorsque des besoins en espace se manifesteront.

6.3. Profiter des programmes d'enfouissement des fils

L'une des principales interventions qui a un impact important sur le paysage est l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de télécommunications (poteaux et fils). Hydro-Québec, dans le cadre du *Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel*, est un partenaire important dans ce type d'intervention. Certains secteurs patrimoniaux, notamment des cœurs de village, pourraient bénéficier de l'enfouissement de ces éléments discordants qui créent de la pollution visuelle et qui empêche la pleine mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

7. SE DOTER D'OUTILS D'URBANISME EFFICACES

Les municipalités sont des intervenants majeurs dans l'élaboration de stratégies visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Le cadre législatif du Québec, en l'occurrence la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, offre aux municipalités diverses avenues d'intervention relativement à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine local. Nous invitons la MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités de son territoire à tirer profit de ces outils législatifs, comme ceux prévus à la Loi sur le patrimoine culturel.

7.1. Mettre à jour le schéma d'aménagement et les plans d'urbanisme

Tel que stipulé dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC du Fjord-du-Saguenay est tenue d'inscrire à son schéma d'aménagement les principales composantes patrimoniales situées sur son territoire. Les municipalités devraient faire de même dans leur plan d'urbanisme. À la lumière du présent inventaire et des recherches futures sur le sujet, ces outils et instruments de planification, qui consistent avant tout à identifier de façon officielle les biens et ensembles patrimoniaux à préserver, devraient être raffinés lors de leur prochaine refonte. Il est à noter que la Loi sur le patrimoine culturel oblige une municipalité qui désire citer un site patrimonial à identifier celui-ci comme zone à protéger au plan d'urbanisme.

7.2. Mettre en place des règlements sur les PIIA

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil mis à la disposition des municipalités par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui vise à assujettir la délivrance de permis à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés. Le PIIA vise à bonifier la qualité des projets en vue d'assurer une meilleure intégration architecturale ou une meilleure intégration dans le milieu. Bien qu'il ne soit pas conçu explicitement pour protéger le patrimoine bâti, plusieurs municipalités s'en servent à cette fin. Le PIIA n'applique pas de normes précises mais expose des critères et des objectifs déterminés à l'intérieur d'un périmètre précis. C'est le comité consultatif d'urbanisme qui analyse les demandes afin d'évaluer si elles répondent aux critères et objectifs du PIIA. Ce comité fait des recommandations au Conseil municipal qui a le pouvoir d'accepter ou de refuser la demande.

Un règlement de PIIA peut compléter d'autres outils tels la citation de sites patrimoniaux. En fait, comme l'ont fait les Villes de Rivière-du-Loup et de Saguenay, les périmètres de sites patrimoniaux cités sont aussi assujettis à des règlements de PIIA qui balisent les interventions possibles à l'intérieur du périmètre protégé : interdiction de démolition, matériaux proscrits ou favorisés, maintien de certaines composantes identitaires, critères pour des agrandissements ou de nouvelles insertions, critères pour les aménagements paysagers, etc. Les règlements de PIIA peuvent bien sûr être appliqués sur des secteurs non protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

7.3. Mieux former les intervenants municipaux

Si l'on souhaite que la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités constituantes conseillent, accompagnent et orientent les propriétaires de biens patrimoniaux et qu'elles jouent pleinement leur rôle de meneurs dans la mise en valeur de leur patrimoine bâti, ses intervenants doivent être bien au fait des principes en la matière et être minimalement formés en ce sens. Sachant que ces intervenants n'ont pas tous le même bagage en architecture, urbanisme, histoire, etc., il est recommandé que les élus, inspecteurs, professionnels de l'aménagement et membres du CCU reçoivent périodiquement des formations portant sur différentes facettes du patrimoine. En ce sens, la journée sur le thème du patrimoine, organisée par la MRC le 29 avril 2014, peut s'avérer une bonne initiation en la matière. Certains intervenants devraient également participer le plus possible à la réflexion régionale, nationale et internationale sur les enjeux patrimoniaux. La participation des acteurs en patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay à des forums, colloques, congrès ou rencontres d'experts permettrait d'acquérir des connaissances sur les pratiques et les expériences d'ailleurs et de faire rayonner le territoire du Fjord-du-Saguenay dans un contexte d'échange. Enfin, des rencontres régulières devraient être planifiées afin de favoriser la transmission du savoir, de l'expérience, des connaissances et de la mémoire du personnel municipal et de ses partenaires qui travaillent dans le domaine du patrimoine, de l'urbanisme et de la culture.

7.4. Doter les inspecteurs municipaux d'outils de détection

Les inspecteurs municipaux sont des acteurs de première ligne. C'est pourquoi ils devraient minimalement être au fait des bâtiments qui possèdent un intérêt patrimonial afin de pouvoir intervenir adéquatement lors de travaux qui pourraient menacer des biens de grande valeur. Ainsi, dès la demande de permis, les outils mis en place devraient aviser les inspecteurs lorsqu'un bâtiment possède une valeur bonne, supérieure ou exceptionnelle afin d'accroître leur vigilance.

7.5. Mettre sur pied des conseils du patrimoine

Nous recommandons de mettre sur pied, dans chacune des municipalités, si ce n'est pas déjà fait, un conseil local du patrimoine comme le recommande la Loi sur le patrimoine culturel. Ce conseil aurait pour mandat de se pencher sur les grands enjeux concernant spécifiquement le patrimoine. Il pourrait aussi se pencher sur des cas de démolition imminents ou sur des actions de commémoration et de toponymie.

Un conseil du patrimoine régional pourrait également être mis en place. Il serait composé de représentants de plusieurs instances (élus, urbanisme, MRC, CLD, citoyens engagés). Le rôle et les actions de ce conseil devraient d'abord être définis afin qu'il devienne le véritable chien de garde du patrimoine, que ce soit à propos des enjeux qui dépassent le cadre d'une municipalité, des politiques et règlements, de prix du patrimoine, etc. En fait, il pourrait se pencher sur plusieurs recommandations énoncées dans ce rapport et en faire son plan d'action.

7.6. Développer une politique du patrimoine

Enfin, nous croyons que la MRC du Fjord-du-Saguenay devrait se doter d'une politique du patrimoine. Similaire à une politique culturelle mais touchant spécifiquement le domaine du patrimoine sous toutes ses formes, cet outil d'orientation est de plus en plus fréquent dans le domaine municipal. Au Québec, les Villes de Rivière-du-Loup, Montréal, Québec, Victoriaville ainsi que la MRC des Maskoutains se sont dotés récemment de politiques du patrimoine et plusieurs autres sont en voie de le faire (ex. Gatineau, Longueuil). Idéalement, une politique du patrimoine devrait s'accompagner d'un plan d'action afin de réaliser des projets concrets s'articulant autour d'axes d'intervention tels que la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur.

MONOGRAPHIES

125^e anniversaire d'incorporation 1859-1984 : municipalité Anse-Saint-Jean, programme-souvenir. s.l., s.é., 1984.

AUDET, Bernard. *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean jadis et naguère*. Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2003, 205 p.

BEAULIEU, Carl. *Petit-Saguenay : Une tradition du patrimoine humain*. Chicoutimi, Les Éditions du Patrimoine, 2006, 314 p.

BÉLAND, Mario. *Louis Jobin, maître-sculpteur*. Québec/ Montréal, Musée du Québec/Fides, 1986, 199 p.

BELLEMARE, Yvon. *Une histoire d'appartenance : Le Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2001, 303 p.

BOILEAU, Gilles. *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977, 179 p.

BOUCHARD, Léonce. *Saint-Ambroise de Chicoutimi 1869-1953 : Notes Historiques*. s.l., s.é., 1953, 83 p.

BOUCHARD, Russel. *Aux sources de l'histoire sagamienne*. Chicoutimi-Nord, R. Bouchard, 1989, 108 p.

BOUCHARD, Russel. *Petit-Saguenay : proposition d'un circuit patrimonial et historique entre le Club des Messieurs et l'ancien barrage hydro-électrique*. Rapport final, 1990, 62 p.

BOUCHARD, Russel. *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Histoire des municipalités, n° 11, 1991, 113 p.

BOUCHARD, Russel. *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Histoire des municipalités, n° 12, 1991, 139 p.

BOUCHARD, Russel. *Larouche : un îlot de peuplement sur le parcours du chemin de fer*. Histoire des Municipalités, n° 13, Chicoutimi Nord, R. Bouchard, 1995, 87 p.

BOUCHARD, Russel. *L'Anse-Saint-Jean : au cœur du fjord, un royaume à découvrir*. Chicoutimi-Nord, R. Bouchard, Histoire des municipalités, n° 15, 1998, 68 p. (Édité pour la première fois en 1986 sous le titre *L'Anse-Saint-Jean : 150 ans d'histoire*).

BOUCHARD, Russel (en coll. Rosaire DUFOUR). *Saint-David-de-Falardeau : de l'eau, de la terre et des hommes*. Chicoutimi-Nord, R. Bouchard, Histoire des municipalités, n° 16, 1998, 52 p.

BUIES, Arthur. *Le Saguenay et le bassin du Lac-Saint-Jean : ouvrage historique et descriptif*. Québec, L. Brousseau, 1896.

CARON, Jocelyn. *Émile et Blanche à Saint-Charles : souvenirs de la famille Racine*. Alma, J. Caron, 2007, 107 p.

CARON, Jocelyn et Marie-José FORTIN. *Paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Alma, Conseil du loisir scientifique, 2005, 228 p.

CÔTÉ-LAVOIE, Lorraine. *Leur histoire, une épopée*. Ferland-et-Boilleau, L. Côté-Lavoie, 1984, 27 p.

DESBIENS, Danny. *L'Anse-Saint-Jean*. La Baie, Musée du Fjord, 1990, 22 p.

DESBIENS, Danny. *Rivière-Éternité*. La Baie, Musée du Fjord, 1990, 17 p.

DESBIENS, Danny. *Ste-Rose-du-Nord*. La Baie, Musée du Fjord, 1990, 12 p.

FORTIN, Marie-Josée. *Le paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale : le cas de la communauté de Petit-Saguenay*. Mémoire de maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, 2001, 150 p.

GAGNÉ, Antoinette. *C'était hier...* Petit-Saguenay, A. Gagné, 2006, 187 p.

GAGNÉ, Yolande-Lynda. *Les Ponts couverts du Lac Hahas!, comté Chicoutimi, Boileau*. Ferland-et-Boilleau, Y.-L. Gagné, 1985, 108 p.

GAGNON, Gaston. *Un pays neuf : Le Saguenay–Lac-Saint-Jean en évolution*. Alma, Les Éditions du Royaume, 1988, 193 p.

GINGRAS, Sylvain. *Chasse et pêche au Québec; un siècle d'histoire*. Saint-Raymond, Les Éditions Rapides blancs, 1994, 351 p.

GIRARD, Camil, et Normand PERRON. *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1989, 665 p.

GRENON, Jean-Claude et Agnès VILLENEUVE. *Le rêveur de la Descente des femmes*. Sainte-Rose-du-Nord, Le Musée de la nature, 1992, 298 p.

HOUDE, Maurice. *Histoire vécue de 1919 à 2009 du canton Périgny*. L'Anse-Saint-Jean, M. Houde, 2009, 20 f.

LAFRAMBOISE, Yves. *Villages pittoresques du Québec*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1996, 349 p.

LAFRAMBOISE, Yves. *Circuits pittoresques du Québec; paysage, architecture, histoire*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1999, 382 p.

LAGACÉ, Pâquerette, et Louise SIMARD. *Album-souvenir, 1937-1987 : St-David-de-Falardeau*. Saint-David-de-Falardeau, Comité du 50^e anniversaire, 1987, 95 p.

LAPOINTE, Raoul. *Le cahier de Monsieur Otis*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1986, 76 p.

LAVOIE, Alexis. *Petit-Saguenay : 1919-1994 programme-souvenir*. Petit-Saguenay, s.é., 1994, 27 p.

MAGNAN, Hormisdas. *Monographies paroissiales; esquisses des paroisses de colonisation de la province de Québec*. Québec, Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1913, 282 p.

MAGNAN, Hormisdas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*. Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska, 1925, 738 p.

MARTEL, L.-A. (abbé). *Notes sur le Saguenay*. Chicoutimi, Centre d'études et de recherches historiques du Saguenay, 1968.

MARTIN, Paul-Louis. *La chasse au Québec*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, 409 p.

OUELLET, Louise. *Saint-Charles-de-Bourget : Cent ans de la vie d'un village*. Chicoutimi, Imprimerie Chicoutimi, 1985, 97 p.

OUELLET, Yves, et Alain DUMAS. *Saguenay : un fjord et son royaume*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2008, 209 p.

Petit-Saguenay : Guide d'excursion et d'interprétation du patrimoine. Municipalité de Petit-Saguenay, Comité de développement économique (CDE) de Petit-Saguenay/ ministère de la Culture du Québec, 1993, 24 p. (version préliminaire)

(Québec) Ministère de la Culture. *Le patrimoine culturel au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, 1993, 32 p.

(Québec) Ministère des Transports. *Les ponts couverts au Québec*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec 2005, 216 p.

SIMARD, Chantale, Agathe LAVOIE et Guylaine GAGNON. *Historique de Ferland et Boilleau*. Ferland-et-Boilleau, Comité de citoyens de Ferland et Boilleau, 1981, 66 p.

SIMARD, Laurent-Yves. *L'Anse Saint-Jean, son histoire et ses valeureux combats*. Chicoutimi, Éditions du Patrimoine, 2010, 446 p.

SIMARD, Raynald et al. *Ma paroisse : documentaire sur la paroisse de Larouche au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Imprimerie Léopold Tremblay, 1977, 79 p.

Souvenir 50^{ème} anniversaire : Saint-Gérard-Magella de Larouche, 1924-1974. Chicoutimi, Imprimerie de Luxe, 1974.

SAINT-HILAIRE, Marc. *De l'Anse-aux-Bois à Saint-Fulgence : Un siècle et demi sur les rives du fjord*. Saint-Fulgence, Comité des Fêtes du 150^e / Les Éditions du Gaymont, 1989, 213 p.

TREMBLAY, Victor. *Histoire du Saguenay: depuis les origines jusqu'à 1870*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, tome 1, 1938, 331 p.

TREMBLAY, Victor. *Les trente aînés de nos localités*. Chicoutimi, Publications de la Société historique du Saguenay, n° 19, 1968, 261 p.

TURCOT, Simon Philippe. *Espace d'inspiration : patrimoine bâti et paysager de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. Saint-Honoré, MRC du Fjord-du-Saguenay, 2013, 132 p.

VILLENEUVE, Guy. *La descente des femmes : Ste-Rose-du-Nord*. Chicoutimi, Serge Tremblay imprimeur Inc., 1988, 61 p.

ARTICLES

BÉLAND, Mario. « Notre-Dame-du-Saguenay ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 28, n° 2, 1986, p. 58-69.

BÉLAND, Mario. « Catalogue raisonné des œuvres de Louis Jobin ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 28, n° 2, 1986, p. 34-57.

BÉLANGER, Roland. « Saint-David-de-Falardeau, bref aperçu historique ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 40, n° 3, 1998, p. 13-28.

BERGERON, Michel. « Saint-Honoré : des origines jusqu'en 1911 ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 46, n° 3, 2004, p. 3-13.

BERGERON, Michel. « Histoire de l'aéroport de Saint-Honoré, 1942-1946 ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 46, n° 3, 2004, p. 15-21.

BOUCHARD, Russel. « *La faune menacée... un vieux problème au Saguenay* ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 29, n° 4, 1987, p.11-18.

BOUCHARD, Russel. « La pêche au Saguenay : histoire, culture et tradition ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 50, n° 2, 2008, p. 3-15.

« Dossier patrimoine ». *Écho-logique*. Petit-Saguenay, Comité de remise en valeurs de la rivière Petit-Saguenay, décembre 1986, vol. 3, n° 3, p. 5-20.

FORTIN, Marie-Josée. « Le paysage comme patrimoine collectif : de la découverte à la mobilisation citoyenne ». *Histoire Québec*. vol. 12, n° 1, 2006, p. 29-34.

« Inauguration du site de Bardville ». *Écho-logique*. Petit-Saguenay, Comité de remise en valeurs de la rivière Petit-Saguenay, août 1987, p. 33-34.

« La paroisse de Saint-Ambroise ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 1, n° 5, 1959, s.p.

« La paroisse de Saint-Fulgence ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 1, n° 6, 1959, p.148.

LANGEVIN, Érik. « La scierie de l'Anse au cheval : ce qu'elle fut, ce qu'il reste ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 42, n° 3, 2000, p. 53.

« Les ponts couverts au Bas Saguenay ». *Écho-logique*. Petit-Saguenay, Comité de remise en valeurs de la rivière Petit-Saguenay, février/mars 1987, vol. 3, n° 4, p. 15-18.

MARTIN, Jean. « *Les activités forestières au Bas-Saguenay, 1838-1945* ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 31, n° 2, 1989, p.19-24.

MORISSETTE, Jérôme René. « Saga Saguenéenne ». *Continuité : le patrimoine en perspective*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 120, 2009, p. 44-46.

PERRON, Normand. « Pêche et environnement dans la seconde moitié du XIX^e siècle ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 29, n° 4, 1987, p.19-26.

« Saint-Charles-de-Bourget : petite histoire d'un grand dérangement ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 52, n° 3, juillet-septembre 2011.

SIMARD, Jean-Paul. « Le chemin de St-Urbain et celui des Marais ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 12, n° 5, 1970, p. 112-116.

SAINT-HILAIRE, Marc. « La structuration foncière en milieu de colonisation agro-forestière : Saint-Fulgence, 1852-1898 ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 27, n° 4, 1985, p.138-145.

SAINT-HILAIRE, Marc. « Esquisse historique de Saint-Fulgence ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 31, n° 3, 1989, p.13-15.

TREMBLAY, Victor. « Les communications par eau ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 12, n° 5, 1970, p. 120-123.

TREMBLAY, Victor. « Les communications par air ». *Saguenayensia*. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, vol. 12, n° 5, 1970, p. 124.

ÉTUDES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

CARON, Jocelyn, Stéphane SAUCIER et Hugues LAPOINTE. *Banque de données sur les sites et les paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean : fiches techniques et textes descriptifs des paysages de la MRC du Fjord*. Alma, Conseil du loisir scientifique, 2000, 341 p.

GAGNON, Lise et Jérôme GAGNON. *Dossier patrimoine : municipalité de Saint-Fulgence*. Saint-Fulgence, août 1995, 46 p.

GID Design. *Patrimoine forestier du Bas-Saguenay : Plan d'interprétation*. Rapport final, juillet 1988, 31 p.

Groupe Harcart. *L'Anse-Saint-Jean : Identification des potentiels patrimoniaux pour fins de mise en valeur sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean*. Québec, 1987.

Groupe Harcart. *Étude du territoire municipal de L'Anse-Saint-Jean selon les volets archéologique, ethnologique et architectural*. Québec, 1988, 112 p.

Groupe Leblond. *Inventaire du patrimoine forestier du Bas-Saguenay*. Rapport final, octobre 1987, 323 p.

Patri-Arch. *Identification et diagnostic du patrimoine bâti et paysager de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. Saint-Honoré, MRC du Fjord-du-Saguenay, 2013, 147 p.

THIVIERGE, Sylvie. *L'ensemble paroissial Saint-Charles-Borromée*. Ministère des Affaires culturelles de la région de Chicoutimi / Corporation municipale de Saint-Charles-de-Bourget, juillet 1988, 82 p.

SITES INTERNET

(Canada) Bibliothèque et Archives Canada [en ligne] : <http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch>

Conseil du patrimoine religieux du Québec. *Inventaire des lieux de culte du Québec* [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/mrc.php?mrc=942>

Dictionnaire biographique du Canada en ligne [en ligne] : <http://www.biographi.ca/index-f.html>

Généalogie Saint-Fulgence [en ligne] : <http://genealogiestfulgence.com/index.htm>

Les ponts couverts au Québec [en ligne] : <http://www.pontscouverts.com/Pontscouverts1/Accueil.html>

Les ponts couverts au Québec « Pont de la Passe ». [en ligne] : <http://www.pontscouverts.com/Pontscouverts2/Passe.html>

Mémoire du Québec [en ligne] : <http://memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Accueil>

Municipalité de Bégin [en ligne] : <http://www.begin.ca/>

Municipalité de Ferland-et-Boilleau [en ligne] : <http://www.ferlandetboilleau.com/>

Municipalité de L'Anse-Saint-Jean [en ligne] : <http://www.lanse-saint-jean.ca/fr/1/>

Municipalité de Larouche [en ligne] : <http://www.villedelarouche.qc.ca/>

Municipalité de Petit-Saguenay [en ligne] : <http://www.petit-saguenay.com/>

Municipalité de Rivière-Éternité [en ligne] : <http://www.riviere-eternite.com/>

- Municipalité de Saint-Ambroise [en ligne] :
<http://www.st-ambroise.qc.ca>
- Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget [en ligne] :
<http://www.stcharlesdebourget.ca/>
- Municipalité de Saint-David-de-Falardeau [en ligne] :
<http://www.villefalardeau.ca/>
- Municipalité de Saint-Félix-d’Otis [en ligne] :
<http://www.st-felix-dotis.qc.ca/index.php?idPage=1>
- Municipalité de Saint-Fulgence [en ligne] :
<http://www.ville.st-fulgence.qc.ca/>
- Municipalité de Saint-Honoré [en ligne] :
<http://www.ville.sthonore.qc.ca/>
- Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord [en ligne] :
<http://www.ste-rosedunord.qc.ca/historique.htm>
- Musée canadien des Civilisations [en ligne] :
<http://www.civilisations.ca/recherche-et-collections/bibliotheque-et-archives/services-de-la-bibliotheque>
- Musée McCord. Collection en ligne [en ligne] :
<http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/clefs/collections/>
- Musée virtuel en ligne [en ligne] :
<http://www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/>
- (Québec) Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT). *Répertoire des municipalités* [en ligne] : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>
- (Québec) Bibliothèque et Archives nationale du Québec, Pistard [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple
- (Québec) Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection d’images numériques [en ligne] :
<http://www.banq.qc.ca/collections/images/index.html>
- (Québec) Répertoire du patrimoine culturel du Québec. [en ligne] : [http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/ RPCQ/recherche.do?methode=afficher](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/recherche.do?methode=afficher)
- (Québec) Ministère des Transports du Québec. *Les ponts couverts* [en ligne] : http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/structures/ponts_couverts/visite_ponts/saguenay_lac_saint_jean
- (Québec) Réseau Sépaq. *Parcs Québec*. « Parc national du Fjord-du-Saguenay » [en ligne] :
<http://www.sepaq.com/pq/sag/decouvrir/portrait.dot>
- Saumon Québec [en ligne] : <https://www.saumonquebec.com/LesRivieres/Saguenay/default.aspx>
- Société historique du Saguenay [en ligne] :
<http://www.shistoriquesaguenay.com/>

